

ENTRÉE LIBRE

Logements sociaux

Que peut-on attendre de ces élections ?

Le logement social doit faire partie des priorités du gouvernement fédéral. Nos problèmes sont trop urgents pour être passés sous silence. Le dernier recensement démontre qu'en 1991 un nombre record de 404 000 ménages locataires québécois consacraient plus de 30 % de leur revenu pour se loger dont 195 000 plus de 50 %. Quant aux sans-abri, leur nombre atteint certainement plus de 20 000 au Québec. Si rien ne change à court terme, le gouvernement fédéral ne contribuera plus à la réalisation d'une seule unité de logement social. En dix ans, tout ce que le gouvernement conservateur a réussi à faire dans le domaine de l'habitation, c'est de massacrer le logement social. Il faut forcer le gouvernement à s'engager en faveur du logement social, même si notre expérience nous a démontré que nous devons nous battre pour obtenir gain de cause.

Le logement social doit être sauvé

Qu'il soit réalisé sous la forme de HLM, de coopérative d'habitation ou de logement sans but lucratif (OSBL). Le logement social représente la seule façon pour les faibles revenus de se loger à un prix qu'ils et elles peuvent payer, soit, dans la plupart des cas, 25 % de leur revenu. L'habitation sociale offre des logements de meilleure qualité que le marché privé. Le logement social, en particulier le logement coopératif, peut aider les gens à exercer un plus grand contrôle sur leurs conditions de vie. Il peut contribuer à l'amélioration physique des quartiers et au maintien de la population résidente, tout en aidant à l'amélioration plus générale de la qualité de vie dans ces quartiers (santé, lutte à la criminalité et/ou à la délinquance, etc.). Le logement social est créateur d'emplois. Selon une recherche de la société Clayton Research Associated Limited, la production de 1000 logements coopératifs permet la création de 2000 emplois s'ils sont réalisés en construction neuve et de 800 s'ils passent par la rénovation.

Le massacre du logement social

En 1984, il se réalisait bon an mal environ 25 000 nouveaux logements sociaux au Canada, dont plus de 6 000 au Québec, avec l'aide du gouvernement fédéral. En dix ans, les conservateurs auront tué cette formule, de sorte qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, le fédéral ne contribuera plus à la réalisation d'une seule unité de logement social.

Un an après son arrivée au pouvoir, le gouvernement Mulroney procède à une révision en profondeur des programmes d'aide à l'habitation. Désormais, l'aide au logement est concentrée uniquement sur les plus pauvres. Tout ménage ayant le moindre revenu de travail en est à peu près systématiquement exclus. Mais c'est surtout à partir du budget de 1990 que le gouvernement conservateur procède à un véritable massacre à la hache dans les programmes de logement social. Budget après budget, les transferts aux provinces pour la réalisation de nouveaux logements sociaux sont réduits, passant graduellement de 113 millions de dollars en 1989 à 41 millions

de dollars en 1993... En février 1992, le ministre des Finances, Don Mazankowski, annonce même que le programme fédérale de coopératives d'habitation est totalement aboli. Il ne lui aurait pourtant coûté cette année-là qu'un mince 6,2 millions de dollars. Le budget d'avril 1993 vient compléter l'oeuvre de démolition. Cette fois, ce sont les HLM, les coops d'habitation à 100 % pour faibles revenus, les OSBL et les logements pour autochtones qui sont touchés. Dès l'an prochain, Ottawa ne transférera plus d'argent aux provinces pour la réalisation de ces logements... Les engagements financiers à long terme pour la réalisation de logements sociaux, c'est fini, nous dit le budget. Tout au plus, ouvre-t-il la possibilité d'aide à court terme... Si la Société canadienne d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.) réussit à économiser suffisamment d'argent dans un budget gelé pour les cinq prochaines années !

La rénovation de logements n'a pas échappé au gouvernement conservateur. En 1989, les subventions pour la restauration de logements locatifs étaient abolies. Comme si ce n'était pas suffisant, à partir du 1^{er} janvier 1994, le fédéral n'aura même plus de fonds disponibles pour la rénovation de logements pour les propriétaires occupants gagnant moins de 23 000 \$ par année.

Des hausses de loyer dans les logements sociaux ?

Le dernier budget conservateur demandait à la S.C.H.L. d'« accroître son efficacité » de manière à « assurer non seulement l'entretien de son stock de logements, mais aussi la possibilité de prendre de nouveaux engagements en faveur du logement social ». Ça veut dire quoi ce charabia ! Ça signifie que la S.C.H.L. doit à tout prix écono-

Sommaire	
- Où faire garder nos enfants ?	p. 3
- Dossier travail	p. 7-12
- International	p. 14
- Franc Parler ne parle pas pour rien dire	p. 16

miser. Peut-être pas mauvais en soi, sauf que ces économies ne serviront pas à financer de véritables logements sociaux et qu'une des façons envisagées est d'augmenter de 20 % les loyers des locataires actuels de ce type de logement. La mesure toucherait l'ensemble des locataires de HLM et de multiples résident-e-s de coops et d'OSBL. Soyons clairs. Ce n'est pas en s'attaquant à ceux et celles qui ont vu leur sort s'améliorer grâce au logement social que le gouvernement doit aider d'autres mal-logé-e-s, mais en rétablissant et en augmentant les budgets de logement social.

Le gouvernement avait d'autres choix !

Le gouvernement avait bien d'autres possibilités que de couper dans l'aide aux mal-logé-e-s et ce sans augmenter la dette.

Il aurait d'abord pu augmenter ses revenus, en abolissant certains privilèges dont bénéficient les entreprises et les contribuables à hauts revenus. Prenons l'exemple le plus flagrant. Depuis 1986, des contribuables peuvent toucher jusqu'à 100 000 \$ de gain, par exemple en vendant des actions boursières, des obligatins et jusqu'à tout récemment des logements, et ce sans payer un traître sous d'impôt. Avant, cette exemption était limitée à 10 000 \$.

Quand on sait qu'en une seule année, 1989, ce privilège fiscal a privé le gouvernement canadien de 985 millions de dollars de revenus, on peut modestement estimer que, depuis ses débuts, elle a coûté entre 5

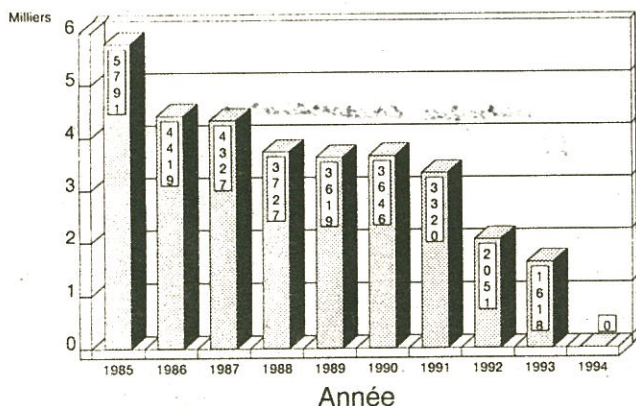
et 6 milliards de dollars au trésor public. C'est trois fois plus d'argent que l'ensemble des coupures dans le logement social auront fait économiser au fédéral d'ici 1997-1998 ! Et vous savez qui a profité de l'exemption sur les gains de capital ? En 1990, 57 % des gains ainsi exonérés d'impôts ont été encaissés par des contribuables gagnant plus de 100 000 \$ par année. Ça en dit long sur les choix sociaux du gouvernement.

Même si elles ont subi certaines compressions dans les deux dernières années, les dépenses militaires représentent toujours une partie beaucoup trop importante des dépenses budgétaires du gouvernement fédéral. À 12,4 milliards de dollars, le budget du ministère de la Défense accapare 8 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement, alors que celui de la Société canadienne d'hypothèque et de logement n'en représente qu'un faible 1,3 %. Mais ce n'est malheureusement pas tout, le gouvernement s'acharne malgré toutes les protestations à vouloir aller de l'avant avec l'achat de 43 nouveaux hélicoptères militaires au coût minimum de 4,8 milliards de dollars... Le prix d'un seul de ces hélicos paierait la contribution fédérale pour la réalisation de pas moins de 2 500 nouveaux logements sociaux ! Le gouvernement ment effrontément quand il dit que c'est l'augmentation de la dette qui l'a forcé à couper dans le logement social. Ce sont ses propres choix budgétaires et fiscaux qui l'ont poussé à sacrifier les mal-logé-e-s !

Source : Front d'action populaire en réaménagement urbain

Nombre de logements sociaux réalisés

(entre 1985 et 1994)



Éditorial

Aide sociale

T'es trop riche !

Depuis le 1^{er} octobre dernier le gouvernement provincial, dans sa très grande générosité, a décidé de couper, encore une fois, les plus démunis de notre société; les bénéficiaires de l'aide sociale. Raisons officielles : déficit budgétaire et mesures incitatives à augmenter son employabilité par différents programmes (retour aux études, Extra, ...).

L'impact de cette mesure : perte globale de plus de deux (2) millions pour les prestataires et 48 % des bénéficiaires coupés. Le fond de cette « logique » est de pointer les personnes bénéficiaires comme principal (sinon unique) responsable de leur situation. La crise économique, ben voyons donc ! Les coupures dans les programmes sociaux et la TVQ, faut pas exagérer ! Enfin...

En regardant de plus près...

Le gouvernement a beau inciter les gens à retourner sur les bancs d'école ou à s'inscrire à des « beaux » programmes pour augmenter leur employabilité mais le problème véritable c'est le manque de JOBS. Bien sûr, on pourra dire qu'en Estrie il existe une centaine ou un peu plus d'emplois non comblés mais devant les 8 000 sans-emplois... Une étude du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu conclut que, 7 mois après la fin de leur travail, seulement 11 % des participantes et participants à Extra et 27 % des participants et participantes à Paie avaient un emploi.

Pis les gens veulent s'inscrire à des cours de rattrapage sauf que le gouvernement ne dégage pas assez d'argent pour répondre à la demande. Résultat : de longues listes d'attente et coupures de prestation pour des milliers de prestataires.

Même scénario pour le programme Extra, où le gouvernement coupe dans le soutien aux organismes utilisateurs.

Un choix de société

Bien sûr, nous ne sommes pas contre le fait d'augmenter l'employabilité des gens et ce, principalement par le biais de l'éducation scolaire. Cependant, les attaques contre les plus démunis ne régleront absolument rien, bien au contraire. Nous croyons que l'appauvrissement de la population découle d'un système économique basé principalement sur le profit économique d'une minorité et que les politiciens et politiciennes ne font qu'appliquer des mesures sociales pour sauvegarder ce système économique (« l'Assemblée des évêques appelle cela de la « dictature du marché »).

Mais, même en ne remettant pas en question le système économique actuel, certaines mesures sociales pourraient être appliquées en fonction de créer de l'emploi et améliorer le bien-être des gens; vacances annuelles d'un mois pour tous-toutes, diminution de la semaine « normale » de travail (44 h encore actuellement...), augmentation des congés de maladie, etc.

Notre vision du développement de la société diffère grandement de la vision des petites marionnettes politiques au service du grand capital...

L'équipe de rédaction



Voilà que le zapping des formations gouvernementales nous enfonce de plus en plus.

Complices de travaux forcés

Comme on le sait si bien, depuis fort longtemps des groupes de pressions à travers le Québec, dénoncent avec acharnement les injustices véhiculées par la réforme de l'insécurité du revenu. Mais une petite ville de l'Outaouais, Val-Des-Monts se « fout » carrément des personnes à faible revenu et a transmis en juin une proposition selon laquelle les prestataires d'aide sociale aptes au travail devraient oeuvrer bénévolement au sein d'entreprises, d'organismes ou de municipalités s'ils veulent obtenir leurs prestations.

Déjà, 500 des 1 400 municipalités du Québec appuient l'idée et sont favorables à la proposition de créer encore du « cheap labour » (travail à bon marché), qui aura comme conséquence directe l'appauvrissement encore plus massif des personnes assistées sociales et du mouvement ouvrier, qui luttent pour ses revendications syndicales. L'Estrie ne sera pas épargné, car les villes de Cowansville, St-Césaire et Waterloo emboîtent le pas. Les villes de Dunham et de Farnham songent également à le faire... Qu'en sera-t-il pour Sherbrooke ??

Au sujet des Ministres

Le Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu et de la formation professionnelle André Bourbeau, « veut trouver des moyens pour pousser les gens à s'intéresser au marché du travail », mais dans ses dires, il forcera plutôt par le chantage économique à couper dans les prestations s'ils ou elles ne veulent pas y participer. Pour ceux et celles qui veulent participer, nous savons fort bien qu'il y a une directive interne du ministère qui interdit qu'un-e prestataire puisse avoir plus de quinze mois de participation sur les programmes Extra pour une vie entière : ceci créera dans la population une contradiction supplémentaire dans la vision de percevoir la volonté des participant-e-s à être sur le marché du travail.

De plus, le Ministre des Affaires Municipales, Claude Ryan, qui a soumis sa réforme, se dit « très heureux et trouve louable, (réflexion d'un fervent chrétien), l'idée de favoriser la participation d'assistés sociaux à des tâches communautaires est sûrement une perspective à examiner, mais que les modalités de rémunération de la personne restent à déterminer. Quand les

journalistes du *Journal de Montréal* lui ont souligné que dans certains cas, on parle de bénévolat et non de rémunération, il a refusé de commenter davantage... (13-08-93)

Que fera le conseil municipal ?

Le Regroupement des personnes assistées sociales de Granby, s'est publiquement opposé à cette proposition, venant du mouvement des municipalités en faveur de l'imposition d'heures de travail bénévole aux prestataires d'aide sociale, je souhaite sincèrement que le conseil municipal de la ville de Sherbrooke, prenne position à l'encontre des municipalités qui sont en faveur de l'esclavage des personnes assistées sociales, ainsi que de convaincre les autres de développer une attitude plus juste et équitable envers les sans-emplois.

P.S. : « En vertu des principes fédéraux, aucune province ne peut obliger un individu à participer à un programme emploi ». Source : Selon le Régime d'assistance publique du Canada.

Sylvain Janvier

Journal communautaire

**ENTRÉE
LIBRE**

journal bimestriel
187 Laurier
local 317 (3^e étage), J1H 4Z4
Tél.: 821-2270

AMECQ Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Ses priorités sont :

Desservir les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement et qui ne possèdent peu ou pas de pouvoir réel dans leur milieu de vie...

Favoriser la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général.

Privilégier l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels.

Équipe de rédaction :

Marcelle Allain
Line Brunelle
Normand Gilbert
Alain Poirier
Josée Roy
Daniel Thibault

Collaborateurs : Collaboratrices :

Gilbert Ash
Alexandre Badibanga
Ghislaine Beaulieu
Dr Jean-Pierre boulanger
Janvier Cliche
France Coutu

Monique Croteau
Janick Demers
Sylvain Janvier
Rock Lafrance
Guy Laroche
Ross Lessard
Luc Loignon
Dany Nadeau
Dominique Perron
Micheline Plante
Denis Poudrier
Nadine Poulin
Michel Richer
Andrée Robert
Armand Rosso
André Roux
Martine Staehler
Marielle St-Louis
Raymond Thibault
Marjorie Tyroler

manque collaborateur

Éditeur : La Voix Ferrée
Impression : The Record
Mise en page assistée par ordinateur :
Coopérative Infographie
Distribution : Distributions
publicitaires Estrie
Courrier de 2^e classe : Enregistrement
#7082
Dépôt légal deuxième trimestre 1993 :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Territoire de distribution gratuite
délimité par les rues Queen et
St-Joseph (ouest), Le Phare (sud), la
rivière St-François (est).

Où faire garder nos enfants ?

... ou comment s'y retrouver entre les différents services de garde.

Si vous êtes un tout nouveau parent, il n'est pas long que le casse-tête de trouver un service de garde adéquat se pose, ... à moins de disposer d'un réservoir de parentes dévouées et disponibles !. Si tel n'est pas votre cas, il va falloir vous familiariser avec tout un vocabulaire spécifique des services de garde : que ce soit une garderie, une agence de garde en milieu familial, un service de garde en milieu scolaire, un jardin d'enfants ou une halte garderie, chacun de ces termes répond à des besoins de garde spécifiques (ex : garde régulière ou occasionnelle, milieu éducatif axé sur les Arts, pouspons, garde de soir, etc...).

En bref, voici donc les principales caractéristiques des services de garde qui sont reconnus par la loi sur ces services :

Garderies

Elles offrent en général un service de garde régulier (à temps plein ou partiel) aux enfants de 0 à 6 ans et même dans certains cas la garde en milieu scolaire à l'année ou pour l'été. Ces services qui doivent détenir un permis de l'Office des services de garde peuvent être à but lucratif ou sans but lucratif. Les différences entre les deux se traduisent par le mode de gestion (c'est le propriétaire de la garde-

rie à but lucratif qui en est l'unique gestionnaire, alors que c'est un conseil d'administration composé majoritairement de parents qui gère la garderie sans but lucratif) et bien sûr le caractère lucratif ou non de ce service. Ce service est fourni dans un local adapté et sécuritaire pouvant accueillir de 7 à 60 enfants pour des périodes ne pouvant excéder 24h consécutives.

Agence de garde en milieu familial

Afin d'assurer la qualité des services offerts aux parents désirant faire garder leurs enfants en milieu familial, la loi a prévu la création d'agences de services de garde en milieu familial (sans but lucratif), qui doivent détenir un permis. L'agence s'occupe du recrutement et de la sélection des responsables de famille de garde, qui doivent répondre à des critères de compétences, d'hygiène et de sécurité.

Le service de garde est fourni par une responsable de famille de garde, pour des périodes qui peuvent excéder 24h consécutives dans une résidence privée. Elle peut recevoir

1- en incluant ses enfants, au plus 6 enfants parmi lesquels au plus 2 enfants âgés de moins de 18 mois, ou

2- Si elle est assistée d'une autre personne adulte et en incluant leurs enfants, au plus 9 enfants parmi lesquels au plus 4 enfants âgés de moins de 18 mois.

Ce mode de garde permet d'évoluer dans un cadre familial. Les horaires varient selon les besoins des parents et la disponibilité des personnes qui offrent ces services. De plus, les responsables peuvent bénéficier du support d'un conseiller pédagogique.

Service de garde en milieu scolaire

Ce service est fourni par une commission scolaire aux enfants qui fréquentent leurs écoles et les reçoit avant et après les périodes de classe, à l'heure du dîner, lors des congés pédagogiques ou durant la période estivale.

Halte-garderie

Ce service répond à un besoin de garde occasionnel (de quelques heures à une journée complète de temps en temps) dans une installation qui peut recevoir au moins 7 enfants et pour des périodes qui n'excèdent pas 24h consécutives. Ce service peut être à but lucratif ou non lucratif et, bien qu'il soit prévu par la loi, n'a pas besoin présentement d'un permis de l'Office pour opérer.



Tout le monde participe à la garderie

Photo : Martine Staehler

Jardin d'enfants

Ce mode de garde peut répondre à des besoins de garde régulière de courte durée (n'excédant pas 4 h), ayant pour but de favoriser la scolarisation des enfants âgés de 2 à 5 ans. Souvent ces services se spécialisent dans un domaine, tel que la musique, les arts, les sciences, etc...

Tout comme les haltes-garderies, le jardin d'enfants est prévu dans la loi sur les services de garde mais n'a pas besoin de détenir un permis de l'Office.

Chacun de ces services, dépendamment de son permis ou de ses orientations, peuvent différer les uns des autres, à l'intérieur du cadre légal dont ils font partie. Donc, il est recommandé de s'informer auprès de chacun de ces services pour connaître leurs particularités et faire un choix éclairé.

Vous pouvez également vous informer auprès du regroupement des garderies des Cantons de l'est (tel. : (819) 566-7131) ou auprès de l'Office des ser-

vices de garde (tel. : 1-800-363-0310) pour obtenir gratuitement un répertoire des 3 premiers types de services énumérés ci-dessus.

La majorité des familles du Québec n'ont cependant pas recours à un mode de garde défini par la loi. Que ce soit par choix ou par défaut, ces familles sont plus ou moins en mesure de pouvoir évaluer la qualité du service fourni et souvent ne peuvent obtenir de reçus pour fins d'impôts. Compte-tenu de cette situation, il serait nécessaire qu'une vraie politique familiale puisse enfin offrir aux parents et aux enfants des services de garde de qualité, accessibles et diversifiés en nombre adéquat.

Source : Martine Staehler, coordonnatrice au RGCE (Regroupement des garderies sans but lucratif des Cantons de l'Est)

Une expérimentation bien couverte par les médias

en sous-titre : Un taxi adapté

Le Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM) a invité la compa-

gnie Autobus Thomas à venir faire expérimenter par différentes personnes handicapées se déplaçant en fauteuil rou-

lant un véhicule pouvant servir de taxi adapté. Au moins trois compagnies de taxi à Montréal possèdent ces taxis adaptés pour desservir cette clientèle spécifique.

Oui les personnes handicapées dans le Sherbrooke métropolitain ont un service de transport en commun (de transport adapté) offert par la CMTS, mais voudraient, comme tous les autres citoyens, pouvoir avoir une autre alternative. En effet, elles voudraient pouvoir utiliser un taxi dans des occasions spéciales et pour aller à l'extérieur des limites de la CMTS. Certaines sont prêtes à payer plus

cher, comme tout le monde, pour un service plus individualisé et plus rapide. De plus, ces taxis offrent l'avantage de desservir aussi tous les autres citoyens non handicapés (4 places régulières).

Mais le problème majeur réside dans l'achat de ce véhicule : de 42 à 45 000 \$ (à renouveler aux quatre ans selon le président de la compagnie de taxi sherbrookoise, M. Roland Boulé).

Le RUTASM suggère aux compagnies qui veulent faire l'achat de ces véhicules de demander des subventions au Mi-

nistère des Transports du Québec. Celui-ci contribue à 75 % dans les services publics. Il pourrait créer des programmes similaires de subventions. Ou bien à Transports Canada. Le RUTASM est prêt à appuyer toutes démarches en ce sens. Avis aux chauffeurs de taxi intéressés !

France Coutu
RUTASM
189, Laurier loc. 103
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4
Tél. : 562-3311
Télé. : 562-9269



Photo : RUTASM

Le taxi adapté : une nécessité

Médias

Les sondages en bref

Chaque année, au début de l'été, nous arrivent les résultats des derniers sondages BBM, sur les habitudes et les goûts des téléspectateurs, c'est à dire qu'à travers les chiffres c'est nous qui pour une fois sommes observés. Si le cœur vous en dit voici quelques données générales.

Les Québécois regardent la télévision en moyenne; 24 heures par semaine en baisse légère mais constante par rapport aux 26 heures de 1988. Le reste du Canada lui n'a pas changé ses habitudes, et l'assiduité moyenne s'établit autour de 22 heures 20 par semaine. C'est pendant la belle saison, que le petit écran est le moins regardé l'intérêt est à son plus bas de Mai à Septembre. Des quatre grands réseaux de télévision au Québec, TVA est le plus populaire avec 40,6 millions d'heures d'écoute par semaine, suivi de Radio-Canada 28,9 m., TQS 21,1 m., et enfin Radio-Québec avec 9,7 millions. Les 20 % de téléspectateurs les moins assidus, c'est à dire ceux qui regardent la télé moins de 8 heures 15 par semaine, ne représentent que 3 % du volume d'écoute total. Au contraire, les 20 % de téléspectateurs les plus assidus, ceux qui la regardent plus de 34 heures 15 par semaine, correspondent à eux seuls, à presque la moitié soit 48 % du total des heures d'écoutes.

Plus on vieillit plus on regarde

Par tranche d'âge, ce sont les 50 ans et plus qui ont la plus grosse part du volume d'écoute avec 35,25 % en moyenne pour les quatre réseaux, ensuite viennent les 35-49 ans : 24 %; les 18-34 ans : 22,25 %; les 12-17 ans : 6,5 % et enfin les 2-11 ans : 12 %.

D'après les sondages les québécois francophone regardent donc majoritairement les émissions dans leur langue. Par exemple pour Sherbrooke et sa région, l'ensemble des réseaux d'expression française à savoir TVA, RC, TQS, RQ, rejoint 77 % des téléspectateurs les stations américaines 8 % et les 2 réseaux anglophones CBC et CTV seulement 4 %.

Made in Québec

Il est à noter que la production audiovisuelle au Québec est tout à fait honorable. « La télévision québécoise présente 24.000 heures de programmation de langue française par an dont 65 % sont produites au Québec. Chaque semaine près de 20 heures de dramatiques entièrement québécoises captivent les téléspectateurs. L'industrie audiovisuelle arrive en huitième place parmi les 74 secteurs industriels de l'économie québécoise en ce qui a trait à la création d'emploi ». Parmi les émissions les plus regardées sur les réseaux francophones on retrouve : Scoop, Au nom du père et du fils, Shehaweh, Le Gala de l'ADISQ, Jamais deux sans toi, Surprise sur prise, Chambres en ville, Juste pour rire, Cormoran... et bien d'autres encore.

Armand Rosso
pour le C.P.D.E.

Source : Sondage BBM

* Ministère des communications, « Le Portrait des communications au Québec », Le Bulletin des communications, sept. oct. 1991

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

821-2270

La prévention des incendies

Chaque année, le Québec compte une moyenne de 165 décès et des pertes matérielles supérieures à 150 millions de dollars découlant des incendies, causés la plupart du temps, par ignorance ou négligence humaine. Une meilleure connaissance des mesures préventives est donc nécessaire pour ne pas devenir la prochaine victime.

Prévenir les risques

- Utiliser seulement quelques appareils électriques sur une même prise.
- Remplacer un fusible sauté par un de même calibre.
- S'assurer que les prises et les interrupteurs sont en bon état et surtout ne pas les « trafiquer ».
- Se servir d'une casserole profonde pour la friture et toujours la surveiller.
- Maintenir un couvercle à portée de la main pour étouffer la flamme au besoin et ne jamais la transporter (casserole en flamme).
- N'utiliser qu'un appareil de cuisson en bon état et ne jamais jeter de l'eau sur un feu de graisse.
- Entreposer le gaz propane et l'essence dans un endroit sécuritaire car c'est interdit de les entreposer dans un appartement.

- Éviter de garder inutilement (papier, linge, boîtes, etc...)
- Vérifier les fauteuils après le départ des invités et l'endroit où l'on vide les cendriers.
- Empêcher les enfants de jouer avec des allumettes.
- Bannir le fumage au lit.
- Entretenir régulièrement et utiliser normalement le système de chauffage et la buanderie.
- Assurer la surveillance et l'entretien du coin des circulaires, des espaces de rangement, des poubelles etc...
- Faire ramoner la cheminée une fois l'an et vérifier régulièrement le dépôt de créosote qui ne doit pas être plus de 3mm.

Détecter le feu

- Avoir un détecteur de fumée car elle cause la majorité des décès lors d'incendie.

- Choisir un avertisseur à piles est plus facile d'installation, mais comporte un coût d'entretien (piles) et demande une vérification fréquente.
- Choisir un avertisseur électrique est plus fiable car il ne nécessite pas d'entretien, mais ne fonctionne pas lors d'une panne électrique.
- Vérifier le fonctionnement
 - avec le bouton d'essai : tous les mois
 - avec fumée : tous les trois mois

- Nettoyer une fois l'an le boîtier avec un linge humide et l'aspirateur dans les fissures et à l'intérieur, s'il possède une partie ouvrante.

Faciliter l'évacuation

- Faire un plan de l'appartement qui indique les sorties possibles
- Établir les parcours d'évacuations : les escaliers, les stations manuelles d'incendie et les extincteurs portatifs.
- Fixer un point de ralliement à l'extérieur.
- Maintenir les puits d'escaliers et les balcons libres de toute obstruction.
- Renseigner les enfants le plus tôt possible sur la façon de s'échapper par lui-même lors d'un incendie.

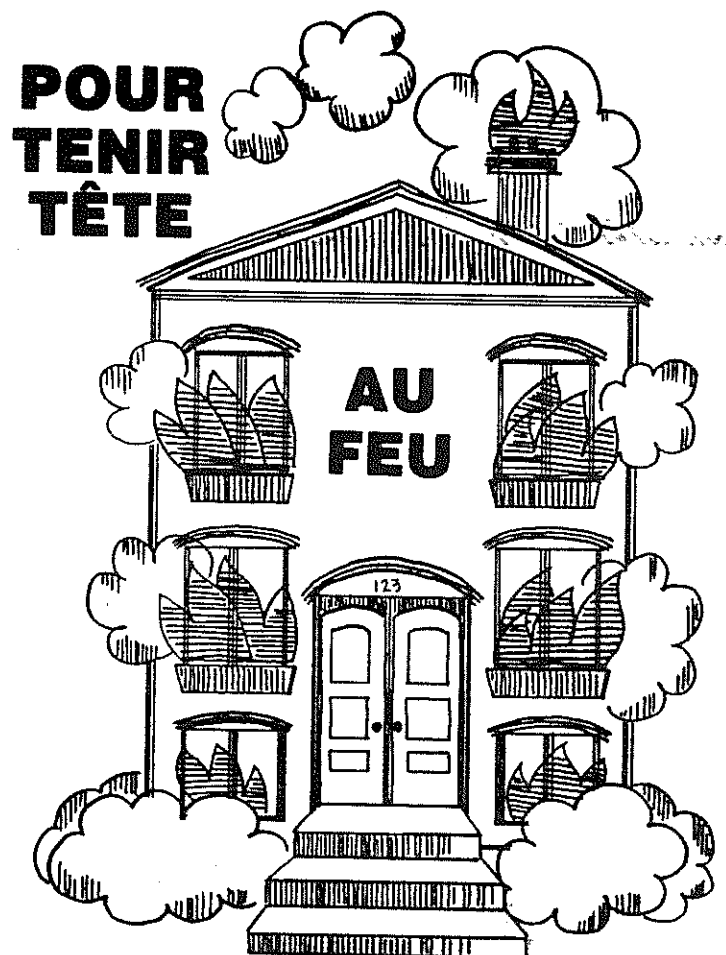
- Se rendre à la porte, la toucher de la main et si elle est chaude ne pas l'ouvrir, se diriger vers une fenêtre ouverte et crier jusqu'à l'arrivée du secours (lors d'un incendie).
- Fournir à la gardienne le plan d'évacuation et lui expliquer son fonctionnement.
- Faire des exercices de simulation périodiquement pour rendre l'évacuation plus rapide et plus réfléchie en situation d'urgence.

Faciliter l'extinction

- Déclencher le système d'alarme pour faire sortir tout le monde et prévenir les pompiers.
- Utiliser un extincteur si le feu est contrôlable, sans danger.
- Sortir immédiatement en refermant la porte derrière soi, si le feu gagne en importance.
- Rejoindre les autres au point de ralliement.
- Vérifier une fois par mois si l'extincteur est disponible et en bon état de fonctionner.

Marcelle Allain

Source : Lieutenant-inspecteur Michel Richer, Division de la Prévention des Incendies



Le Trouble Panique

Une maladie difficile à diagnostiquer

Des consultations pendant plusieurs années; auprès d'une dizaine de professionnels de la santé sont parfois nécessaires pour rencontrer quelqu'un qui pourra identifier correctement ce problème. Plusieurs médecins ne savent pas comment le diagnostiquer. Il est maintenant connu que l'agoraphobie (peur des espaces ouverts et des foules) est la conséquence du trouble panique. Il y a deux types de trouble panique. Le premier type, sans agoraphobie, se manifeste par une attaque d'angoisse accompagnée d'au moins quatre des symptômes suivants tels : gêne thoracique, sensation d'étranglement, étourdissements, palpitations, sensations de dépersonnalisation, crainte de mourir, de devenir fou, de perdre le contrôle. Le deuxième type, avec agoraphobie, est la peur des espaces ouverts et des foules doublée de la crainte d'une attaque de panique. La personne craint et fuit les endroits où ont eu lieu les premières attaques de panique. Elle diminue ses sorties, craint les foules, voyage de moins en moins, diminue ses activités et plus rarement ne travaille plus et ne sort plus de chez elle.

Pourquoi apparaît-il ?

Chez les personnes qui souffrent de ce trouble, trois facteurs sont toujours présents à des degrés divers. Le 1^{er}, un facteur

prédisposant qui consiste en une certaine fragilité biologique : réactions très fortes au stress, on peut trouver une influence familiale, des traits de personnalité, peut-être des traumatismes physiques. Ce n'est pas génétique, car cette fragilité biologique peut prédisposer quelqu'un à souffrir de panique, mais elle ne mène pas nécessairement au développement du trouble. Le 2^e, ce sont des facteurs déclencheurs, qui consiste en une réaction à un stress très fort, tels : une mortalité, un problème émotionnel important, un traumatisme, une intervention chirurgicale majeure ou la prise de drogue. Le 3^e, est un facteur d'entretien : plus la personne évite de revivre la situation difficile au lieu d'y faire face, plus elle apprend à avoir peur et plus elle développe le trouble panique.

Des activités quotidiennes peuvent déclencher le trouble panique : magasiner dans un endroit où il y a beaucoup de monde et où il fait très chaud, manger un repas difficile à digérer, courir en montant ou en descendant un escalier, regarder un film d'horreur, s'impliquer dans un sport, etc...

Comment le soigne-t-on ?

Il existe des cliniques dans plusieurs grandes villes, où il est possible d'avoir une évaluation de son problème et bénéficier d'un traitement éprouvé.

Au Québec, nous comptons quelques sommités mondiales du trouble panique; au Centre de recherche Fernand Séguin à Louis H. Lafontaine où oeuvre André Marchand psychologue, professeur à l'U.Q.A.M. et spécialiste du trouble panique depuis 1984. Le Dr. Jacques Bradwejn, médecin, psychiatre, professeur à l'université McGill, directeur de la psychopharmacologie au St-Mary's Hospital, reconnu comme une autorité mondiale en ce qui concerne l'étude des troubles paniques depuis 1987, et plus près de nous le Dr. Jean-Philippe Boulanger et le Dr. Yvon-Jacques Lavallée tous deux psychiatre au C.H.U.S.. Ces Centres de recherche utilisent deux méthodes de traitement : les médicaments, des tranquillisants aux antidépresseurs en passant par les bêta-bloquants, et la psychothérapie qui présente un taux de rechute moins élevé. En fait il faut trouver la bonne combinaison pour chaque personne. L'Association L'Autre-Rive apporte un support moral à la personne ayant ce problème, mais aussi aux membres de sa famille. Il est possible de les rejoindre au 95, rue Gordon Sherbrooke au no de téléphone 564-0676, ou la clinique d'anxiété du C.H.U.S. au no 563-5555 poste 4899

Marcelle Allain

Source : Dr. Jean-Philippe Boulanger et l'Autre-Rive.

Service de consultation-éclair

- Les dépenses crèvent votre budget, comment y remédier ?
- Quelles sont les démarches à suivre lors d'une menace de saisie ?
- Que faire lorsqu'on accuse des retards dans vos paiements mensuels ?
- Les relevés de compte de cartes de crédit s'accumulent, comment s'en sortir ?



Pour répondre rapidement à vos questions concernant le budget, la consommation, le monde du crédit et vos droits et recours, le Service budgétaire populaire de l'Estrie vous offre un nouveau service : la consultation-éclair.

Cette courte rencontre vous apporte un soutien d'appoint en vous guidant vers les premières démarches à entreprendre pour résoudre vos difficultés dans le cadre de la gestion de votre situation financière.

Venez rencontrer une consultante budgétaire les mercredis de 13h30 à 16h, sans rendez-vous, au 187, rue Laurier, Sherbrooke.

Pour de plus amples informations, communiquez avec le Service budgétaire populaire au 563-0535.

Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Une personne se blesse en se portant volontaire pour combattre un incendie. Le propriétaire de la maison incendiée est-il responsable des blessures de la victime ?

Les faits

Les faits soumis au tribunal sont les suivants :

Un monsieur se rend chez son voisin qui l'invite à passer au salon. Alors qu'il se trouvait au salon, la voisine déclara qu'elle entendait un bruit venant du sous-sol. La dame se rendit alors au sous-sol et quelques instants plus tard, on l'entendit crier « au feu ».

Le monsieur se rendit au sous-sol à l'endroit où se trouvait la voisine qui tentait d'éteindre le feu. Quelques secondes après il fut assailli par une flamme vive qui mit instantanément le feu à ses vêtements. Il fut blessé et poursuivit le propriétaire de la maison en dommages-intérêts.

Question

Pensez-vous que le propriétaire de la maison fut tenu responsable ?

Décision :

L'action a été rejetée.

Motifs :

Le propriétaire n'est pas l'assureur des personnes qui se portent volontaires pour combattre un incendie.

La présomption légale de responsabilité contre le gardien de la chose n'existe que si le dommage a été causé par le fait autonome de la chose sans intervention humaine.

Le monsieur a été acteur conscient. Il n'a pas été pris par surprise par l'incendie. C'est de propos délibéré, après avoir appris que le feu s'était déclaré au sous-sol qu'il y est descendu et a entrepris d'aider à le combattre.

C'est là un des risques auxquels il s'était exposé. La décision d'aider à maîtriser ce début d'incendie était louable mais il n'était pas sans savoir que cela comportait des risques et les ayant assumés il ne peut tenir personne d'autre que lui-même responsable des conséquences.

Micheline Plante
Avocate

LA TABLE RONDE DES
OVEP
DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314,
Sherbrooke, Qué., J1H 4Z4
tél.: (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir

Existe-t-il une alternative réaliste à la défense armée?

La maison d'édition Écosociété a fait paraître au début de l'année 1993 un volume sous le titre «Pour un pays sans armée». Celui-ci propose la mise en place d'une défense civile non-violente. La solution n'est pas complètement nouvelle puisque d'autres expériences existent dans le monde. Mais elle constitue pour les Québécois-e-s et Canadien-ne-s une nouvelle façon d'envisager leur sécurité.

Rôle de l'armée

Ce que nous attendons de la défense armée c'est qu'elle serve à protéger le territoire et la population. En ce qui concerne notre pays, la menace extérieure est quasi-inexistante. Ceci n'empêche pas que l'armée est parfois appelée à jouer d'autres rôles: participer à certaines missions de paix, dénouer certains troubles sociaux internes, intervenir lors de désastres naturels. Or, selon les auteurs du livre, il y a dans tous ces cas une solution alternative qui peut être meilleure.

D'autres menaces à la sécurité

La pauvreté, les catastrophes environnementales, les violations des droits humains sont également des menaces à la sécurité de la population. Il s'avère qu'en tel cas, les forces armées sont complètement inefficaces, alors qu'une défense civile non-violente bien organisée peut constituer une protection réelle.

Une solution plus démocratique

En particulier à cause du caractère dissuasif, la défense civile non-violente est présentée comme une solution encore plus efficace que la défense armée. De plus, elle accorde un rôle central à l'ensemble de la population. Celle-ci sera entraînée pour mettre en pratique des techniques non-violentes dans le cas peu probable d'une in-

vasion venant de l'extérieur, ou encore, si des indésirables prenaient le pouvoir illégalement. En l'occurrence, le refus de collaborer est un moyen proposé.

Il s'agit donc d'un mode de défense différent. Puisqu'il implique une forme de décentralisation, un dévelop-

pement de moyens de communication et une nécessaire mobilisation de la population, il constitue en même temps un outil démocratique puissant permettant de faire valoir des points de vue aux autorités politiques sans faire l'usage de la force et avec moins de risques de voir le

mouvement subir la répression.

À lire:

«Pour un pays sans armée», Par un collectif sous la direction de Serge Mongeau, Les Éditions Écosociété, C.P. 32052, succursale Les Atriums, Montréal (Québec), H2L 4Y5

Pour plus d'information, contacter le Conseil estrien pour la paix à l'adresse postale suivante: 555, rue Short, Sherbrooke (Québec), J1H 2E6

Luc Loignon et Gilbert Ash

Conseil estrien pour la paix

**POUR PRESTATAIRES
D'ASSURANCE-
CHÔMAGE**

COURS AUX ADULTES 1993-94

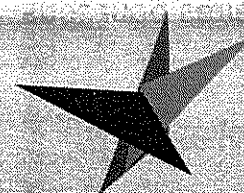
TEMPS PLEIN

Tous ces cours sont gratuits

L'adulte peut recevoir des allocations de frais de garde et de déplacement, s'il y a lieu.

TITRE DU COURS	TYPE	ENDROIT	PRÉALABLES	DÉBUT	DURÉE
Gestion : micro-informatique appliquée	A	Collège Champlain	Secondaire V ou l'équivalent	93-11-22	31 sem.
Actualisation en bureautique	B	Collège Champlain	Secondaire V ou l'équivalent et un (1) an d'expérience en secrétariat	93-10-04	33 sem.
Bureautique et comptabilité	B	Collège de Sherbrooke	Secondaire V ou l'équivalent et un (1) an d'expérience en bureautique et comptabilité	93-11-15	38 sem.
Gestion financière informatisée	A	Collège de Sherbrooke	Secondaire V ou l'équivalent	93-11-01	52 sem.
Fiscalité	A	Collège de Sherbrooke	Secondaire V ou l'équivalent	93-11-15	52 sem.
Techniques de micro-informatique	A	Collège de Sherbrooke	Secondaire V ou l'équivalent	93-11-22	45 sem.
Conception assistée par ordinateur CAO/DAO	B	Collège de Sherbrooke	Secondaire V avec mathématiques GMA 151 à 155 (MA 522) et cours de dessin général ou spécialisé ou l'équivalent et une expérience de travail en dessin industriel du bâtiment, de la mécanique, etc...	93-11-08	12 sem.
Travailler à son compte	A	Collège de Sherbrooke	Avoir des connaissances de base en mathématiques, savoir écrire le français et avoir une idée compatible avec le concept de travail autonome	94-01-17	12 sem.

A : Débutant B : Perfectionnement



Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre de l'Estrie

En collaboration avec :
-les Centres d'emploi du Canada
-les Collèges de la région

Pour information :
Service d'accueil et d'information SQDM de l'Estrie

819-822-5606

INTERURBAINS

1-800-665-1732

UN NOUVEAU DÉPART...

**VERS DE NOUVEAUX
SOMMETS**

DOSSIER TRAVAIL

Une proposition innovatrice de la CSN

La proposition de la CSN déposée officiellement le 9 septembre dernier au Ministre Daniel Johnson vise à amener le gouvernement à accepter de négocier une politique salariale, à relancer l'emploi et à s'engager dans une révision en profondeur de l'organisation du travail. L'ensemble de la proposition est une réponse à la situation exceptionnelle que nous vivons en raison de la gravité de la récession et de l'adoption de la loi 102 en juin dernier.

Rappelons que cette législation gèle les salaires et les conditions de travail pour deux ans et impose une récupération d'un pour cent de la masse salariale. Elle a aussi un effet pervers puisqu'elle vise à briser avec la logique des politiques salariales antérieures. La protection du pouvoir d'achat et le partage de la richesse collective cessent d'être des points de repère. Il faudrait dorénavant financer à même nos conditions de travail nos augmentations de salaires.

Maintenir l'indexation des salaires pour tous

La concession majeure que nous faisons dans notre proposition, soit le gel salarial de deux ans pour les salariés gagnant

28 000 \$ et plus, ne doit pas occulter le fait que nous demandons au gouvernement justement de négocier en contrepartie une politique salariale qui entérine la protection du pouvoir d'achat et le partage de la richesse collective pour l'ensemble de nos membres. Nous sommes la seule organisation syndicale jusqu'à maintenant à le mettre ouvertement et publiquement de l'avant comme un enjeu majeur dans le cadre d'un contrat de travail de trois ans.

Rappelons que la dernière étude de l'IRIR démontre l'existence d'une parité, tant au chapitre des salaires que de la rémunération globale, entre les salariées et les salariés du secteur public et l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise. Même plus, l'IRIR constate que le secteur public a un retard de 5 % sur les salaires du secteur privé syndiqué. Le gouvernement ne peut pas en conséquence continuer à demander aux salariés de l'État de se serrer la ceinture pour financer les services publics.

Faire de l'emploi, un enjeu de négociation

Notre parti pris pour les plus mal pris dépasse la question salariale. Il englobe une volonté

de s'attaquer à la question du sous-emploi dans le secteur privé et à la question de la précarité des emplois dans le secteur public, le taux de précarité y étant plus élevé que dans le secteur privé. Actuellement, 55 % des salariés du réseau de la santé et des services sociaux et 30 % des salariés du réseau de l'éducation ont un emploi précaire !

Nous proposons en outre au gouvernement la création d'un Forum national réunissant l'ensemble des acteurs socio-économiques afin de définir des stratégies qui permettront de réduire la pauvreté et de favoriser la création d'emplois. Faut-il le rappeler, le taux de sans emploi atteint actuellement 25 %, un niveau que le Québec n'a pas connu depuis les années trente. Il est évident qu'avec un tel taux le maintien de nos programmes sociaux et de nos services publics est menacé. De plus, s'attaquer à la relance de l'emploi s'avère d'autant plus urgent qu'elle permettrait de contrer le décrochage scolaire en redonnant aux jeunes l'espoir de se trouver un emploi à la fin de leurs études.

Une stratégie de relance de l'emploi ne peut cependant se faire au détriment du secteur pu-

blic. Ce serait ignorer l'importance qu'il occupe dans l'économie québécoise. Couper encore plus dans les services publics ne ferait qu'accentuer les problèmes économiques et entraîner une détérioration de ces services au moment même où ils sont le plus sollicités.

Revoir en profondeur l'organisation du travail

Dès 1986, la CSN a décidé de prendre l'offensive sur cet enjeu de société que représente l'organisation du travail. Le gouvernement, au cours des dernières années, a lui-même emboîté le pas en incitant fortement le secteur privé employeurs et syndicats - à s'impliquer dans ce processus. Mais jusqu'à maintenant, il s'est refusé à négocier les balises qui seront nécessaires à une telle démarche dans le secteur public. En outre, au cours du printemps, le discours gouvernemental en restreignait la portée à des récupérations de coûts pour balancer son budget dans les plus brefs délais. Or, une révision en profondeur de l'organisation du travail demande du temps. On ne peut donc l'assujettir à des économies à court terme. En réduire la portée à un seul objectif d'économie de coût dénature le

processus puisqu'il doit aussi tenir compte de la qualité des services à rendre à la population et de la qualité de vie au travail.

Prioriser les vrais enjeux

Cette proposition globale de la CSN est le fruit d'une réflexion commune de l'ensemble des composantes du secteur public de la CSN, d'un désir unanime de relancer la négociation pour progresser plutôt que de fermer les livres. La CSN-Estrie représente plus de 4 000 membres du secteur public dans une diversité de corps d'emplois, y compris à la Fédération des affaires sociales. Elle compte parmi ses membres non seulement des bas salariés mais aussi des techniciens, des enseignants et des professionnels. Cette proposition repose sur une convergence d'intérêts : le maintien d'une politique salariale, la protection et le développement de l'emploi et la révision en profondeur de l'organisation du travail. Elle s'inscrit en fait dans une volonté de rechercher des solutions et des réponses innovatrices aux problèmes de l'heure.

Janvier Cliche
Président du Conseil central
des syndicats nationaux de
l'Estrie

Malgré la récession des femmes réussissent à se tailler une place

Le Centre d'Aiguillage Estrie offre depuis maintenant 10 ans une formation préemploi pour les femmes de 30 à 55 ans désirant intégrer le marché du travail. Plus de 900 femmes ont pu bénéficier jusqu'à maintenant de cette formation et 75 % d'entre elles ont intégré le marché de l'emploi

Mais qu'en est-il des dernières années où le marché du travail s'est caractérisé par une baisse importante de l'emploi et où de plus en plus de personnes compétitionnent pour y trouver une place ? Qu'arrive-t-il lorsque dans ces conditions, les femmes vivent parallèlement une situation précaire à la suite d'une séparation, d'un manque à gagner familial ou à une perte d'emploi ?

Le Centre d'Aiguillage Estrie a dû au cours de ces années ré-

ajuster ses tirs afin de continuer à réaliser sa mission d'intégration des femmes au travail en réévaluant ses actions afin de s'adapter aux nouvelles fluctuations du marché du travail. De leur côté, les femmes ont démontré une grande volonté à participer à un cheminement parfois difficile mais qui leur permet de rétrécir l'écart qu'elles voient s'accroître en se retirant de l'emploi.

La démarche proposée par le Centre permet aux femmes visées de sortir de leur isolement, de découvrir leur potentiel de travailleuse, d'explorer différentes possibilités d'emploi, de comprendre le marché du travail actuel, de développer des habitudes de travail. De plus, un stage pratique en milieu de travail leur permet d'acquérir ou de mettre à jour des habiletés

qu'elles pourront transférer dans un nouveau milieu de travail ou qu'elles perfectionneront en continuant à travailler dans leur milieu de stage.

Bien que leurs premières expériences de travail soient parfois caractérisées par des conditions de travail plus précaires, le suivi nous permet de constater que les salaires et le nombre d'heures de travail s'améliorent et cela dès la première année.

Il s'agit donc, dans le contexte actuel de développer une vision à plus long terme et d'acquérir graduellement des compétences permettant de se tailler une place sur le marché du travail.

Toutefois, les intervenantes du Centre tout en stimulant l'intégration des femmes sur le marché du travail continuent dans l'autre sens à sensibiliser



Une équipe dynamique au service des femmes

les employeurs sur les besoins des femmes et sur des actions à mettre en place pour faciliter leur insertion que ce soit en termes de formation ou de conditions de travail adéquates. Il nous apparaît important effectivement que l'intégration au travail puisse améliorer les

conditions de vie des femmes ainsi que celles de toute une génération en développement dont les femmes sont encore responsables, surtout lorsqu'il s'agit de familles monoparentales.

Andrée Robert
coordonnatrice
Centre d'Aiguillage Estrie inc.

DOSSIER TRAVAIL

Du bénévolat obligatoire ou du travail forcé

La Ligue des droits et libertés (section Estrie) a résolu lors de son assemblée générale du 25 août dernier de se prononcer contre l'imposition de toute forme de bénévolat obligatoire aux personnes assistées sociales aptes au travail et dans les faits, à toute personne quelle qu'en soit sa condition.

En réalité, le terme bénévolat obligatoire est inadéquat, il faudrait plutôt parler de travail forcé au sens cru du terme, comme au temps de l'esclavage. Rappelons-nous que l'esclavage tenait du statut social occupé par la personne; sa transposition québécoise passe par le même

chemin : condition sociale de la personne prestataire de la sécurité du revenu et apte au travail.

Les personnes assistées sociales n'ont pas à payer pour la faillite des politiques économiques de nos gouvernements ni à faire les frais de la restructuration de l'économie; encore moins au déversement de nouvelles responsabilités aux municipalités. La proposition de certaines municipalités reprise par les Jeunes libéraux du Québec est à courte vue et méprisante pour les personnes qu'elle vise. Bien peu de personnes assistées sociales et aptes au travail ont choisi cette condition sociale.

La plupart ont exercé des emplois et ont contribué à l'économie. Leur exclusion du marché du travail est la résultante de décisions unilatérales de la part de leurs ex-employeurs. Ils et elles sont victimes des circonstances, ces personnes ne doivent pas devenir les bouc-émissaires d'une société ou de politiciens à court d'idées qui sont incapables de dire la vérité à l'effet qu'il est peu probable qu'il y ait du travail pour tous et toutes dans un avenir prévisible.

De plus, les personnes assistées sociales qui participent à certaines mesures d'employabilité sont exclues de l'application

du Code du travail et de la Loi sur les normes minimales du travail. De telles exclusions constituent en elles-mêmes un déni de droit et créent des travailleurs et travailleuses de seconde zone. Le travail forcé viendrait ajouter au fardeau du harcèlement dont sont victimes ces personnes.

L'idée d'imposer un semblant de travail est contraire aux principes d'une société libre et démocratique; elle contrevient aux notions de liberté et de dignité de la personne reconnues par nos chartes des droits et libertés et, elle ne respecte pas les engagements internationaux du

Canada (et implicitement du Québec) à savoir : le droit qu'à toute personne de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

À quelques jours de la Fête du travail, il est ironique qu'une telle proposition puisse être évoquée par nos dirigeants et nos futures élites. Il s'agit d'une proposition mesquine et sans lendemain.

Danny Nadeau
André Roux
Ligue des droits et libertés (section Estrie)

Les jeunes, les études et l'emploi

Nous constatons aujourd'hui que de plus en plus de jeunes occupent un emploi tout en poursuivant leurs études. Que ce soit par choix ou par obligation, le cumul des deux activités entraîne souvent à la fois avantages et désavantages.

Bien des gens affirment que l'emploi des jeunes nuit à l'atteinte de bons résultats scolaires. Rien de cela n'est prouvé et au contraire, plusieurs professeurs ont remarqué de nettes améliorations académiques chez celles et ceux qui occupent un emploi. Il est possible que le fait

d'occuper un emploi oblige les jeunes à modifier leur méthode de travail, à atteindre une maturité leur permettant plus de sérieux aux études.

Dans bien des cas, les conditions d'un premier emploi sont si difficiles qu'elles peuvent inciter les jeunes à poursuivre leurs études afin d'avoir accès à de meilleurs emplois. La réalité est bien différente pour les jeunes de la génération du « No Future » car ils et elles vivent uniquement pour le présent ou le futur à très court terme. Pour elles et eux, l'emploi n'est qu'une façon d'atteindre une

certaine autonomie financière vis-à-vis leurs parents. L'argent gagné au travail leur offre une sécurité leur permettant de planifier des activités pour les jours venir.

Dans certains groupes de jeunes, le travail est tellement valorisé qu'un jeune sera incité à se chercher un emploi pour faire comme ses ami-e-s.

Dans tous les cas, l'obtention d'un emploi entraîne une certaine dépendance au revenu qu'il génère. C'est-à-dire qu'un ou une jeune qui retire un revenu de son emploi changera sa consommation de biens et ser-

vices. La perte de cet emploi viendra donc bousculer l'équilibre existant entre ses besoins et sa capacité de payer et forcera le jeune à se chercher un autre emploi. C'est que les jeunes ignorent c'est qu'ils et elles peuvent parfois bénéficier des prestations d'assurance-chômage même s'ils et elles poursuivent leurs études à temps plein.

La Loi de l'assurance-chômage permet dans certains cas, de toucher des chèques de chômage tout en suivant des études à temps plein. En effet, peu importe l'âge, un ou une jeune qui à occupé un emploi tout en étu-

diant se verra octroyer un délai raisonnable pour se chercher un emploi similaire lui permettant de poursuivre ses études.

Par contre, les emplois ne sont pas tous assurables et ne permettent pas toujours de toucher de l'assurance-chômage. Si vous vous retrouvez dans une situation de perte d'emploi, renseignez-vous auprès du Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie au (819) 566-5811 afin de connaître vos droits et d'éviter de perdre un revenu qui vous est dû.

Denis Poudrier

Une infirmière congédiée

« Parce que ses muscles abdominaux ne sont pas assez fermes »

Une infirmière ayant complété 28 jours et demi de probation est congédiée de l'Hôpital de Mont-Joli « parce que ses muscles abdominaux ne sont pas assez fermes ». Vous avez bien lu, ce n'est pas un canular.

L'Hôpital de Mont-Joli a comme politique d'embauche d'administrer un test d'endurance physique à toute nouvelle infirmière embauchée. Il s'agit d'une série de redressements assis et de divers exercices, évalués par un éducateur

physique et surveillés par un médecin engagé par l'employeur.

Cette infirmière, qui a eu quatre grossesses en quatre ans, dont trois se sont terminées par des fausses couches, n'a pas réussi l'examen au moment de son embauche. Avant la fin de sa période de probation, l'employeur a demandé que soit repris l'examen. Elle n'a pas performé. Conclusion : congédiée !!! Même si l'évaluation de ses compétences professionnelles est excellente ! Depuis quand faut-il être athlète pour exercer la profession d'infirmière ? Depuis quand l'état des muscles

abdominaux fait-il partie des critères d'embauche ?

Un loustic a demandé si on faisait passer des tests physiques aux cadres et administrateurs de l'hôpital. Un autre loustic lui a répondu qu'on leur faisait passer des tests des

muscles fessiers et qu'ils performaient tous très bien.

Pierre Dubuc

Tiré de l'Aut'journal, n° 115
juillet/août 1993

985, rue Galt ouest,
Sherbrooke
562-5079

Équipement de bureau
QWERT Itée

SERVICE
(RÉPARATION TOUTES MARQUES)

VENTE
LOCATION

SMITH
CORONET

← les pub. les mettre
une page dessus l'autre

P.S. EMPLOI
Regroupement de personnes sans emploi

Tous les mercredis de 13 h 30 à 16 h 30
- Comment ça va?
- Action réflexion - thèmes

Tous les jeudis de 9 h 00 à 11 h 30
- Exploration d'alternatives et
de projets de création d'emplois

Autres services selon les besoins

AU
400, GALT OUEST

Pour info: - Christiane Thibault 822-3268
- Jacques Audet ou 565-1330
Ronald Duhaime

DOSSIER TRAVAIL

La formation de la main d'oeuvre : deux poids, deux mesures ?

Depuis maintenant quelques années, le discours que l'on entend quotidiennement, pour nous expliquer le taux de chômage catastrophique vécu au pays, comprend invariablement une allusion à l'effet qu'un des problèmes majeurs est le manque de formation de la main-d'oeuvre. Combien de fois n'a-t-on pas entendu des propos du style : les emplois existent mais il y a un manque de main-d'oeuvre qualifiée pour les occuper... Une formation de la main-d'oeuvre adaptée réglerait le problème !

Bien sûr, tout le monde en conviendra, il y a un peu de vrai dans ce discours puisqu'une bonne formation professionnelle peut permettre d'augmenter l'employabilité d'une personne. Mais c'est en même temps une affirmation très simpliste, dont le pouvoir politique et les milieux d'affaires se servent à toutes les sauces, en sachant très bien que les causes du chômage sont toutes autres. Mêmes si par

« bonheur » il y avait 100,000 emplois de disponibles au Québec actuellement (ce qui est loin d'être le cas) et que plus d'un million de sans-emploi se lançaient à corps perdu dans des programmes de formation de pointe, le seul changement que verraient plus de 9 personnes sur 10, c'est qu'ils deviendraient des sans-emploi qualifiés...

Sans vouloir embarquer dans le débat portant sur la valeur des programmes de formation de la main d'oeuvre, il est intéressant d'examiner le type de mesure que le pouvoir politique met de l'avant au nom de ce beau discours.

L'employabilité à l'aide sociale

L'endroit par « excellence » où on a joué à fond la carte de la formation de la main-d'oeuvre demeure l'aide sociale. Il y a quelques années, l'État décidait de mettre l'accent sur des programmes « d'employabilité »

tels stages en milieu de travail et retour aux études. Ces programmes, conçus officiellement pour répondre à un objectif d'augmenter les qualifications professionnelles des personnes qui y participent, ont cependant un but inavoué un peu moins noble : réduire purement et simplement les indemnités versées par l'aide sociale. En effet, toute personne disponible et apte à travailler doit participer à des mesures dites « d'employabilité », sous peine de voir ses prestations réduites. Combien le gouvernement a-t-il économisé depuis l'imposition de ces mesures en faisant en sorte que celles-ci soient inadéquates et inadaptées aux besoins des personnes ?

Le discours de l'assurance-chômage

Autre bel exemple de l'utilisation du discours de la formation professionnelle à d'autres fins : l'assurance-chômage. Le gouvernement fédéral a adopté cette année la réforme très contestée de la Loi sur l'assurance-chômage qui a réduit les prestations de 60 % à 57 % du salaire et qui annule les prestations pour les personnes ayant quitté leur emploi volontairement ou pour insubordination. Ces coupures étaient justifiées, selon le gouvernement, pour pouvoir investir davantage dans la formation de la main-d'oeuvre. Mais où sont donc passés ces centaines de millions de dollars en argent neuf ? Moins de 6 mois après l'adoption de cette loi, le budget de formation du gouvernement fédéral

est, comme à chaque année à sec et, au Québec seulement, il y avait en septembre plus de 25,000 personnes sur des listes d'attentes, espérant suivre une formation avant la fin de leurs prestations d'assurance-chômage. De plus, on refuse maintenant les inscriptions dans plusieurs cours de formation.

La formation et la CSST

Paradoxalement, on retrouve un raisonnement tout à fait contraire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). La loi prévoit qu'une victime d'accident ou de maladie du travail a droit de bénéficier de mesures de réadaptation si les séquelles consécutives à sa blessure ou sa maladie l'empêchent de refaire son travail et elle a droit, pendant toute la durée de cette réadaptation, de recevoir des indemnités. La personne peut donc « espérer » bénéficier de mesures telles formation scolaire ou professionnelle, stage en milieu de travail, subvention pour la création d'emploi, etc. Fait important à noter : toutes ces mesures sont payées à 100 % par les employeurs, puisqu'ils sont les seuls cotisants à la CSST, et ceux-ci trouvent évidemment que les coûts engagés pour la réadaptation sont trop élevés.

À la mi-septembre, le président de la CSST annonçait que son organisme allait réduire de façon importante les programmes de formation professionnelle car, selon une étude interne faite par la CSST, la for-

mation professionnelle ne donne pas plus de chances de trouver un emploi aux personnes qui en ont bénéficié qu'à celles qui n'en ont pas profité. Naturellement, la CSST pourra ainsi économiser des sommes considérables puisqu'elle n'aura plus à indemniser des milliers de personnes pendant leur processus de réadaptation, celles-ci étant immédiatement dirigées vers le marché du travail dès la fin de leurs traitements médicaux.

Par un curieux hasard, on se retrouve devant la constatation suivante : lorsque la formation professionnelle permet de couper dans les coûts des programmes sociaux (par exemple à l'aide sociale ou à l'assurance-chômage), cette mesure est présentée comme une des façons importantes pour vaincre le chômage, alors que lorsqu'elle augmente les coûts (comme à la CSST), elle devient inutile et n'a pas d'incidence sur l'employabilité des bénéficiaires.

On verra donc de plus en plus arriver à l'aide sociale des victimes d'accidents et de maladies du travail, à qui on aura coupé les indemnités parce que la CSST leur aura refusé toute formation professionnelle (puisque ça ne donne rien selon la CSST), à qui l'aide sociale demandera de participer à des mesures de formation professionnelle (puisque ça augmente l'employabilité selon l'aide sociale), sous peine de coupure importante de leurs allocations en cas de refus...

Et la logique dans tout cela ? à vous de trouver...

Roch Lafrance



Photo : Daniel Thibault

Où va-t-on ainsi ?



CSN
CONSEIL CENTRAL
DES SYNDICATS
NATIONAUX
DE L'ESTRIE



Syndicat de
l'enseignement de l'Estrie

BÂTIR LE QUÉBEC PAR L'EMPLOI

- Travaillons pour contrer la pauvreté dans notre société.
- Travaillons ensemble à créer une société de plein emploi.
- Bâtissons-nous une société plus juste et plus démocratique.



SOLIDARITÉ
POPULAIRE
ESTRIE



Le Syndicat
des Employés de Scutten
de l'Université de Sherbrooke

DOSSIER TRAVAIL

Le travailleur de rue

« Un métier proche des jeunes »

Qu'est-ce qu'un travailleur de rue ? voilà une des questions que je me suis posé en feuilletant la section carrière et profession dans un journal. Pour en savoir plus long et éclairer nos lecteurs sur le sujet, je suis allé rencontrer Madame Lucie Turgeon, Coordonnatrice à la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, afin de mieux connaître ce métier de nos temps modernes, voici une entrevue exclusive sur le sujet.

Qu'est-ce qu'un travailleur de rue Madame Turgeon ?

Le travailleur de rue est un adulte significatif et un intervenant de terrain. Il est avant tout une personne ressource pour le jeune tant pour des problèmes spécifiques que généraux. Le travailleur de rue est là pour informer, supporter, prévenir, accompagner et référer le jeune.

Comment se déroule en bref les activités d'un travailleur de rue ?

Les activités du travailleur de rue se divisent en deux : parties durant l'année :

- l'horaire de l'année scolaire,
- l'horaire de l'été,

Durant l'horaire de l'année scolaire la présence du travailleur de rue se fait sur les heures du midi à l'école. « Cette présence a pour but

de soutenir l'adolescent afin d'éviter le décrochage scolaire. » À partir de 16 h le travailleur de rue soupe sur la rue et fait la soirée, Le travailleur de rue aide le jeune à ventiler sa journée s'il y a eu des accrocs.

Durant l'horaire d'été le travailleur de rue sort du Centre-ville et couvre les parcs et les différentes activités estivales (fête du Lac des Nations, tournoi Yvon Pif Dépatie...). La présence du travailleur de rue devient plus variable le jour mais beaucoup plus accrue le soir.

Avec quels types de clientèle et quels sont les problèmes que le travailleur va rencontrer ?

« Les jeunes qui fréquentent la rue viennent de tous les milieux. » Le mandat de la coalition vise prioritairement les jeunes entre 13 et 18 ans mais en restant disponible aux jeunes adultes en difficultés.

Les principales problématiques rencontrées sont celles-ci :

- Grosses difficultés scolaires (décrochage),
- problèmes d'ordre personnel,
- problèmes familiaux,
- sexualité,

- toxicomanies (drogue et alcool),
- violences (verbale et physique),
- entre pairs (avec les amis).

« Il y a une différence entre le jeune qui vit des problèmes et les préoccupations. » Les problèmes sont ceux mentionnés ci-haut et les préoccupations sont les inquiétudes qu'ils ont face à leur avenir.

Quels impacts le travailleur de rue peut-il avoir auprès des jeunes ?

Le travailleur de rue de par son statut a une relation privilégiée auprès des jeunes, ils ne se sentent pas menacés et l'aspect confidentialité est très importante. La relation entre le travailleur de rue et le jeune en est une de confiance de non-jugement et de respect.

Il y a également un impact social important car l'adolescent a une image négative de l'adulte et le fait qu'on ne le juge pas l'amène à un regard plus positif de l'adulte.

Le travailleur de rue voit le jeune dans sa globalité ce qui permet des conversations diversifiées et lui offre la possibilité de partager ses réussites et ses échecs.



Des travailleurs de rue sur leur lieu de travail

Quelles sont les qualités d'un bon travailleur de rue ?

- La plus importante est d'aimer les jeunes et de croire aux jeunes,
 - d'être capable de le respecter et ne pas le juger,
 - d'avoir une bonne écoute et d'être disponible,
 - un bon sens de l'humour,
 - capacité d'être empathique (ne pas être affecté outre-mesure par les problèmes tout en étant à l'écoute).
- Une formation adéquate est nécessaire également :
- Une connaissance des problématiques jeunesse,
 - Connaissances et expériences en relation d'aide,
 - savoir intervenir en situation de crise,
 - formation en psychologie, travail social, psycho-édu-

cation ou relié à la formation jeunesse.

Comme on a pu le constater le travail de rue est un mode d'intervention fondé sur une philosophie particulière dont les éléments sont la disponibilité des intervenants dans le milieu ! le respect de l'individu et sa capacité à se prendre en main. À l'heure actuelle le travail de rue répond aux besoins des gens car il agit comme une sonde dans le milieu. ceci est le résultat de l'implication directe du travailleur de rue avec le jeune dans son milieu.

Daniel Thibault

Source : Mme Lucie Turgeon Coordonnatrice à la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue. Téléphone : 822-1736

Un service de placement pour personnes handicapées

C'est un service à but non lucratif pour personnes handicapées dont le but est d'assurer son assimilation totale par le biais de son intégration au marché du travail. Trav-Action travaille en collaboration avec les divers organismes s'occupant de personnes handicapées et les services réguliers de main-d'oeuvre des différents paliers de gouvernement.

Ses services

Un premier aspect concerne l'évaluation des capacités de travail, l'orientation, le placement et le suivi en emploi des personnes handicapées. Un deuxième aspect concerne les démarches auprès d'employeurs éventuels afin de les informer des avantages qu'il y a à embaucher des personnes handicapées, autant du point de vue rende-

ment que, dans certains cas, des avantages financiers (sous forme de subventions). Son but est donc de susciter une ouverture, la plus large possible, à l'égard des personnes handicapées.

TRAV-ACTION 1650, rue King ouest, local 102 Sherbrooke, tél. : 564-1271 ou 564-1272

tetes trop long et pas au dessus de pub



CLSC «SOC»

50, rue Camrand
Sherbrooke (Québec)
J1H 4J5
(819) 565-1330

**Centre local
de services communautaires**

Point de services
Rock Forest, St-Élie, Deauville

5112, boul. Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2K7
(819) 564-6520

DOSSIER TRAVAIL

Pour les jeunes : temps partiel et emplois précaires

On le sait, la récession touche durement l'économie canadienne. Mais ce phénomène n'a pas que des répercussions immédiates, en effet, nous sommes en train de vivre une réelle restructuration du travail. Cette restructuration se caractérise par un développement des emplois à temps partiel et des statuts précaires.

Les jeunes n'ont pas tort d'envier leurs parents qui ont profité d'une ouverture importante sur le marché de l'emploi. Il y a 25 ans, il était possible, même sans diplôme, de commencer au bas de l'échelle et de gravir des échelons qui menaient à des emplois per-

manents bien payés. Aujourd'hui, il en est tout autre.

Depuis maintenant au moins 10 ans, la majorité des jeunes qui entrent sur le marché du travail le font dans des emplois à temps partiel. Au bout de quelques années, ces maigres revenus ne satisfont plus les besoins grandissants des jeunes adultes. Alors, on cherche un emploi à temps plein. Comme ils sont de plus en plus rares, on se retrouve souvent à combler des postes temporaires et on court les contrats de deux, trois ou six mois. D'autres font l'expérience du travail sur appel, comblant les vides de l'équipe de jour, de celle du soir et même de nuit.

Même dans la fonction publique, il y a de plus en plus d'employé-es à statut précaire, de contractuels temporaires, etc. Dans l'enseignement régulier, il y a plus de 30 % des enseignantes et enseignants qui sont à statut précaire; à l'université, il y a plus de chargé-e-s de cours que de professeur-e-s. Les postes « permanents » se font de plus en plus rares, et les quelques postes qui se libèrent parce que leur titulaire prend sa retraite sont souvent divisés en deux pour ne pas engager du personnel à temps plein.

Le marché de l'emploi est en pleine restructuration. La reprise économique offre bien quelques emplois nouveaux, mais pas question

d'emplois assurés et bien payés. Malgré la demande de spécialisation, bon nombre de diplômés se retrouvent avec des emplois à temps partiel ou sur des courts contrats à la sortie de leurs études; et c'est difficile de rembourser les prêts étudiants avec la moitié d'un revenu...

Les économistes s'accordent sur un point : le taux de chômage demeurera élevé malgré la relance; à cela j'ajoute : à moins qu'il y ait réduction du temps de travail ! En effet, ça fait plus de 40 ans que la semaine normale de travail n'a pas été réduite et si, en moyenne, les gens travaillent moins d'heures aujourd'hui qu'il y a 10 ans, c'est seulement parce qu'il y a plus de gens travaillant à

temps partiel. Pour créer plus de place sur le marché du travail, il faut absolument réduire les heures hebdomadaires de travail, mais sans, pour autant, réduire le revenu des travailleuses et travailleurs.

Ce que je propose ici, n'est pas nouveau. Déjà en 1983, il y a 10 ans, les syndicats proposaient une telle réduction. Il y aurait de nombreux avantages pour la société de réaliser une telle réduction. Celle-ci permettrait à plus de gens de travailler, il y aurait donc moins de gens en chômage, donc moins de prestations à payer, et plus de payeurs d'impôt ! Mais, surtout, cela permettrait à la jeunesse d'aujourd'hui de reprendre espoir.

Guy La Rochelle

Partir en affaires ou partir à l'aventure

Malgré les difficiles années de récession et les mille et une choses à prévoir, certaines personnes décident tout de même de partir en affaires. Vous êtes de ceux-là, voici les démarches que vous aurez à suivre pour réaliser votre rêve et devenir enfin votre propre patron.

Les premières démarches

Une fois que vous savez quel commerce vous voulez acheter ou quelle sorte d'entreprise vous voulez démarrer, il faut prendre rendez-vous à la banque afin d'y obtenir un prêt. Dès le départ, selon les institutions finan-

cières, vous devrez déboursier aux alentours de 300 \$ juste pour ouvrir un dossier, qu'on vous accorde le prêt ou non. Par la suite, vous devrez vous enregistrer ou vous incorporer, selon le genre de commerce que vous aurez et selon vos besoins.

Évidemment, selon l'entreprise, les démarches varient un peu. Par exemple, s'il s'agit d'un restaurant, vous devrez poursuivre les démarches en demandant au provincial un numéro d'enregistrement et de T.P.S. Par la suite, vous devrez vous adresser au fédéral pour y avoir un numéro d'employeur.

Ça frais peur à n'importe qui !

D'autres frais sont à prévoir lorsque vous voulez partir en affaires. Vous devez prévoir un dépôt pour Hydro-Québec, un pour Bell, un pour votre locateur, etc. Le montant de ce dernier varie inmanquablement selon l'endroit où vous vous installerez, mais il peut aller jusqu'à 25 000 \$ si vous visez un centre commercial important. S'ajoute à cela, les coûts de la taxe d'affaires, du permis annuel émis par les normes du travail, les coûts de la C.S.S.T, les frais de notaire, les assurances, etc.

Est-ce PERMIS de rêver ?

Quand vous démarrez en affaires, il faut plusieurs permis. Pour un restaurant de 78 places, Danny Giguère, propriétaire du Café Lasalle à Sherbrooke, a dû déboursier 904 \$ pour les permis annuels obligatoires. Ceux-ci sont le permis de boisson, le permis de préparation d'aliments et le permis émis par les pub. 1 sur l'autre

le direction des établissements touristiques. Ceci n'est qu'un des nombreux coûts à déboursier au tout début.

Des ressources à votre service

Avant de démarrer votre entreprise, vous pouvez consulter Pro-Gestion Estrie Inc. Ceux-ci vous feront faire une étude de marché, une analyse financière, etc. Ils peuvent aussi répondre à toutes vos questions. Soulignons qu'ils ont des programmes spéciaux pour les prestataires d'assurance-chômage.

Ensuite, le CÉGEP de Sherbrooke offre un cours in-

titulé Démarrage d'entreprise qui s'échelonne sur 12 semaines. On vous y enseignera les notions de gestion générale, la tenue de livre, la commercialisation, l'informatique, etc. Si vous avez déjà une idée bien précise de l'entreprise que vous voulez, ils vous mettront en contact avec les principaux intervenants du milieu.

Ce qu'il faut avant tout, c'est du courage et de la détermination pour partir, car les belles années restent à venir !

Nadine Poulin

INITIATION AU DEVELOPPEMENT

A.D.E.E.

ENTREPRENEURIAL DE L'ESTRIE

I.D.E.E. aide les sans emploi (individu ou groupe) qui ont une idée, à développer leur potentiel de créateur de travail

INFORMATIONS

829-5111

31 King Ouest, local 324, Sherbrooke, Qc J1H 4N5

FORUM EMPLOI
Estrie

4300, Bl. Bourque, Bureau 205
Rock-Forest, Qc. J1N 2A6

Tel.: 819-823-5470
Fax: 819-564-5514

DOSSIER TRAVAIL

Le travail sans visage

Pas facile d'évaluer l'ampleur des activités économiques souterraines. Ceux qui s'y adonnent ne consentent guère à en parler. Pourtant, tellement de personnes en consomment, les produits et services, qu'il faut bien conclure qu'il s'agit là de pratiques assez répandues. « Voulez-vous une facture ? » Qu'il se lève, celui ou celle qui n'a jamais reçu semblable proposition. Et qui n'y a jamais cédé ! Restaurant, garage, magasin de lingerie ou de chaussures, garde à domicile, construction, menus travaux d'entretien : les occasions vont se multipliant, dirait-on, surtout depuis l'imposition de la TPS et de la TVQ. Et il n'a pas encore été question de cigarettes, d'alcool ni de drogues...

Un phénomène social

D'après une enquête réalisée en 1987, l'économie souterraine représente au Québec environ 3 % du produit intérieur brut (PIB), soit 5 milliards de dollars, une dépense moyenne de 2 000 \$ par ménage ! La moitié des revenus au noir (c'est-à-dire non déclarés à l'impôt) est liée à des activités criminelles : vente de drogues, prostitution, jeu et contrebande de cigarettes et d'alcool. L'autre moitié (1,5 % du PIB) provient du travail au noir répandu dans un grand nombre de secteurs économiques (voir tableau). S'il est difficile de recueillir de l'information relative aux activités criminelles, le travail au noir, puni moins sévèrement, est plus aisé à cerner. « Il faut néanmoins recourir à des méthodes indirectes pour amener les gens à révéler leur participation à des activités souterraines. Après tout, ce sont des activités illégales et ils ont peur de se faire prendre. Mais ceux qui consomment les biens et services au noir sont moins gênés de parler que ceux qui les produisent », déclare Pierre Fréchette, directeur du département d'économie de l'Université Laval, auteur de la recherche qui lui a valu la réputation de spécialiste sur la

question au Québec. Le chercheur a distribué un questionnaire dans la région métropolitaine de Québec à un échantillon de 2 200 personnes sélectionnées au hasard, selon une méthode semblable à celle qu'utilise Statistique Canada.

« En se basant sur les réponses des acheteurs et acheteuses, on a pu évaluer l'ampleur du travail au noir, reprend Pierre Fréchette. On peut estimer qu'environ 14 % de la population de 18 ans et plus travaille au noir, et que 21 % de cette population achète au noir. Au total, et en tenant compte des recoupements, on peut dire qu'environ 33 % de la population est impliquée dans cette activité, ce qui me fait conclure qu'il s'agit davantage d'un phénomène social que d'un phénomène économique ! »

Les jeunes produisent, les vieux achètent

L'enquête a révélé que ce sont surtout les jeunes qui travaillent au noir : 41 % ont moins de 25 ans, tandis que seulement 8 % ont plus de 45 ans. « Pas étonnant, commentera Pierre Fréchette, que les travailleurs au noir se recrutent chez ceux qui sont le plus affecté par le chômage et qui ont le plus de temps ! » En conséquence, ces travailleurs sont plus scolarisés que la moyenne de la population : un tiers d'entre eux ont complété des études collégiales et un autre tiers, des études universitaires. Même si aucun profil homogène de ces personnes ne se dessine d'après leur statut et les raisons fort variées qu'elles invoquent pour recourir au travail au noir, on peut distinguer deux catégories : celles (35 %) qui ont déjà un emploi régulier et qui désirent s'offrir du luxe ou payer moins d'impôt; et celles qui n'ont pas d'emploi principal, étant aux études (36 %), en chômage (14 %) ou tenant maison (14 %), et qui travaillent au noir pour boucler le budget familial et

éviter de perdre l'aide sociale ou l'assurance-chômage. Ce sont les plus vieux qui ont l'argent pour acheter. Les acheteurs et acheteuses de biens et services au noir ont 38 ans en moyenne et 76 % d'entre eux détiennent un emploi. Si les trois-quarts d'entre eux disent acheter au noir pour payer moins cher, 53 % seulement sont satisfaits de la qualité de leurs achats, tandis que 41 % en sont insatisfaits.

Une importance fluctuante

Le travail au noir a, semble-t-il, depuis longtemps fait partie de notre vie sociale. Mais son importance peut varier considérablement. Ainsi, il aurait augmenté d'environ 20 % en 1991, avec l'entrée en vigueur de la TPS et de la TVQ, et l'augmentation des taxes sur les cigarettes et l'alcool. Des circonstances qui font que tant l'acheteur que le vendeur y trouvent leur compte.

De plus, « quand le niveau de taxation apparaît injuste à la majorité de la population, comme ça semble être le cas pour l'alcool et les cigarettes, aucune pression morale ne retient les actions des acheteurs et des vendeurs », écrit Pierre Fréchette. Le lien est moins évident, par contre, entre la montée du travail au noir et celle du chômage. « Le chômage pourrait avoir pour effet de multiplier les travailleurs au noir; mais il n'est pas du tout certain qu'ils trouveraient des acheteurs pour écouler leurs produits et services, car la récession entraîne une diminution du pouvoir d'achat des éventuels acheteurs », explique le chercheur.

Faire disparaître le travail au noir ?

Pourrait-on contrôler le travail au noir ? « Ce serait très difficile, répond Pierre Fréchette. Il faudrait une multitude de policiers, car il y a trop de monde impliqué : 675 000 personnes environ qui produisent et un million

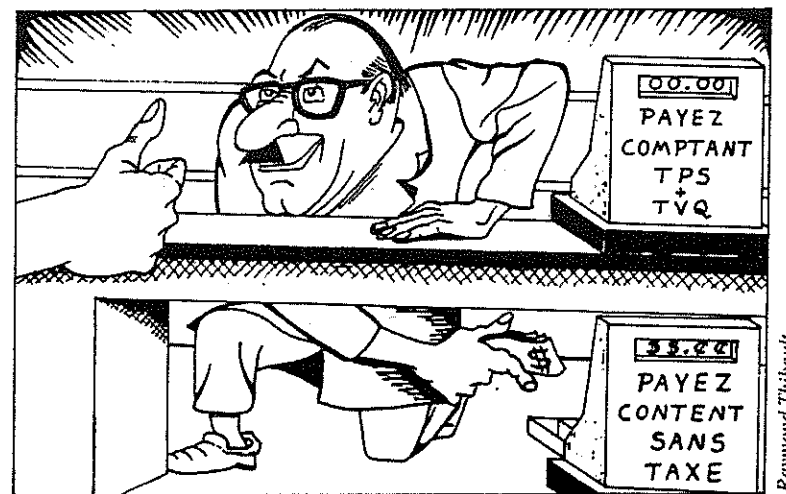
Activités économiques liées au travail au noir

\$800 millions	travaux de menuiserie, plomberie, électricité, peinture, etc.
\$440 millions	garde d'enfants à domicile
\$270 millions	tâches d'entretien domestique: ménage, déneigement, terrassement
\$200 millions	services professionnels: production de rapports d'impôts, soins infirmiers, psychothérapies, décoration intérieure
\$100 millions	services personnels: coiffure, couture, traitement de textes, cours privés
\$80 millions	réparation et entretien d'appareils: mécanique automobile, débosselage; réparation d'appareils électriques et ménagers
\$45 millions	location de chambres
\$25 millions	services de transport: chauffeur, livraison, déménagement
\$540 millions	activités diverses, notamment restauration clandestine, pourboires

qui achètent. De plus, ça ne serait pas rentable : il ne s'agit jamais de grosses sommes. Les travailleurs au noir en retirent un revenu annuel moyen de 3 700 \$. Il n'y a pas de gens riches parmi eux. » L'économie souterraine pourrait peut-être diminuer si les taxes étaient abolies et si certaines activités aujourd'hui prohibées, comme la vente de drogues, étaient légalisées. En attendant, Pierre Fréchette voit dans le travail au noir une activité économique positive, qui contribue à faire rouler l'économie « ce qui n'est pas pour plaire à la CSN !, dit-il en riant. Le travail au noir, en effet, est une activité économique additionnelle. Si on avait assez de policiers pour le traquer, les revenus qu'il génère actuellement disparaîtraient. Les gens qui s'adonnent présentement à cette activité cesseraient tout bonnement de le faire. » Ce qui e saurait guère hâter la dispari-

tion du travail au noir, c'est la grande tolérance de la population à l'égard de cette activité. La société jugerait moralement inacceptable que les gens travaillent au noir à temps plein, déclare Pierre Fréchette. Très peu de personnes le font, d'ailleurs : ce serait trop risqué. Mais seulement 17,8 % de la population jugent le travail au noir comme une activité immorale, et 19,3 % estiment que le gouvernement devrait l'interdire. » Ce qu'il faut ajouter, c'est que la moitié de la population accepterait de travailler au noir, à temps plein ou à temps partiel, s'il le fallait pour vivre.

Tiré de : Nouvelles CSN
Janvier 1993



Des peuples millénaires

Le portrait des Amérindiens

Aujourd'hui, les dix nations amérindiennes et la nation inuit représentent environ 1 % de la population du Québec. Plus de la moitié des Autochtones ont moins de 25 ans. Il y a 54 communautés autochtones au Québec. Les Inuit vivent dans 14 villages nordiques dirigés par un maire et un conseil de village nordique, assumant les mêmes responsabilités que les autres municipalités du Québec. Les Amérindiens habitent généralement des réserves ou des établissements administrés par un conseil de bande composé du chef et des conseillers. Les Cris et les Naskapis, ayant signé des conventions, ne sont plus régis par la Loi sur les Indiens mais par une loi spéciale qui leur donne un cadre juridique différent. Comme les Inuit, ils habitent sur des terres classées par catégories. De plus, il aurait environ 15 000 Autochtones qui vivent en dehors des réserves au Québec, dont la grande majorité à Montréal.

Les onze nations autochtones sont toutes différentes les unes des autres. Même à l'intérieur d'une nation, le mode de vie et la situation socio-économique peuvent varier beaucoup d'une communauté à l'autre. Ainsi, les communautés situées près des

grands centres se fondent à la vie urbaine et régionale. Dans les communautés isolées, c'est souvent le mode de vie traditionnel qui prévaut encore. Il en est de même du développement économique. Il varie non seulement d'une nation à l'autre mais aussi d'une communauté à l'autre selon trois facteurs principaux : la proximité des marchés, le lien avec le réseau routier et le niveau de scolarisation. Il faut noter que l'économie des nations signataires des conventions, soit les Cris, les Inuit et les Naskapis, est en général meilleure que celle des autres nations.

Les Amérindiens du Québec appartiennent à deux familles linguistiques et culturelles : algonquienne et iroquoienne. Les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Malécites, les Miames, les Montagnais et les Naskapis sont de culture algonquienne. Les Hurons-Wendat et les Mohawks font partie de la famille iroquoienne. Les Inuit sont de race et de culture différentes.

La création des réserves

Au fil des siècles, pour toutes sortes de raisons économiques et politiques, les relations entre les Autochtones et les autres habitants du Québec se font de

plus en plus rares. La Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur les Indiens confient la responsabilité des Autochtones au gouvernement fédéral qui crée des réserves pour les Amérindiens. De sorte que, au début du 20e siècle, les Autochtones et les autres Québécois n'ont presque plus de contacts. Cependant, depuis les années 1980, les échanges entre les deux groupes s'intensifient, tant au niveau social, culturel, éducatif que politique.

Les relations entre le gouvernement du Québec et les Autochtones sont assez récentes puisqu'elles ne datent réellement que des années 1960. Lorsque le Québec décide de développer le potentiel hydro-électrique de la Baie-James, il se heurte à la résistance des Cris et des Inuit. Il entreprend, avec eux, des négociations qui mèneront à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, en 1975. Il s'agit de la première entente du genre à être signée au Québec et au Canada. En 1978, les Naskapis signent une entente similaire, la Convention du Nord-Est québécois.

Leurs relations avec les Blancs

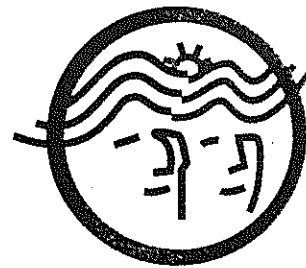
Lorsque les Européens s'installent sur les bords du Saint-

Laurent au 16e siècle, des gens y habitent déjà depuis plusieurs milliers d'années. Ils vivent soit en sociétés complexes, soit en petits groupes familiaux. Chaque nation possédait sa langue, ses croyances et sa culture. De bonnes relations s'établissent entre les nouveaux arrivants et les autochtones qui échangent leur savoir-faire. Par leurs connaissances du territoire, les Amérindiens permettent aux Européens et à leurs descendants de s'adapter à ce rude pays.

Peu à peu cependant, les besoins des Européens transforment l'économie et la façon de vivre des Autochtones. La traite des fourrures modifie non seulement le réseau d'échanges complexe établi par les peuples autochtones, mais elle bouleverse profondément leur relation à la nature. Ils ne chassent plus uniquement pour se nourrir. Désormais, ils le font sur une grande échelle pour les besoins de l'Europe. De plus, au 18e siècle, la guerre militaire et commerciale que se livrent la France et l'Angleterre en terre d'Amérique engage rapidement les nations amérindiennes d'un côté ou de l'autre.

Malgré tout, jusqu'au milieu du 20e siècle, les nations les plus éloignées des grands centres réussissent à conserver les

Se connaître



d'abord

1993

L'ANNÉE INTERNATIONALE
DES POPULATIONS AUTOCHTONES

traits les plus forts de leur culture. Ainsi les Montagnais, les Cris, les Naskapis et les Algonquins perpétuent un mode de vie semi-nomade basé sur la chasse, la pêche et la cueillette. D'autre part, les Inuit vivant isolés dans le nord du Québec n'ont pratiquement pas de contacts avec d'autres cultures avant 1950.

Tiré de : Les Amérindiens et les Inuit du Québec d'aujourd'hui

Trait d'union

Service de main d'oeuvre

offre à toutes femmes désirant intégrer le marché du travail des sessions de formation comportant:

- des informations sur le marché du travail et les ressources disponibles;
- des techniques de recherche d'emploi;
- du support dans les démarches pratiques;
- un suivi personnalisé.

On peut s'inscrire dès maintenant au numéro de téléphone

566-7022

10 Wellington nord,
3e étage, Sherbrooke.

Modifications à la Cour des petites créances

L'ACEF Estrie offre, depuis ses débuts, un service d'aide aux consommateurs (S.A.C.) et voilà déjà plusieurs années qu'elle collabore avec l'Université de Sherbrooke afin de recevoir deux stagiaires en droit pour aider à traiter les cas des consommateurs et consommatrices.

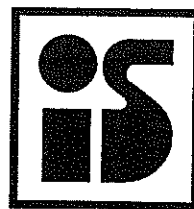
Cette année, l'aide de ces stagiaires sera davantage appréciée considérant les nombreuses modifications apportées au Code de procédure civile concernant la Cour des petites créances : par exemple, le montant qu'on pourra

maintenant réclamer passe de 1 000 \$ à 3 000 \$.

Si vous voulez de plus amples informations, vous pouvez nous rejoindre à l'ACEF

Estrie, au numéro suivant : 563-8144.

Ghislaine Beaulieu



Imprimerie sherbrooke inc.

642, rue Galt Ouest, Sherbrooke, QC J1H 1Y9
Tél.: 819-562-8472 • Fax: 819-822-2824

- Impressions de tous genres
- Photocopies noir et blanc et couleur

Face à la place Belvédère!

International

FILOMENA TOMAIRA PACSI

Un projet pour les femmes minières

Le Carrefour de solidarité internationale entretient depuis 1991 un partenariat dynamique avec le collectif Filomena du Pérou. Le C.S.I. a financé deux projets du groupe. De plus, en mai 1991 deux représentantes du collectif Filomena étaient de passage à Sherbrooke. Filomena Tomaira Pacsi est un organisme non-gouvernemental (ONG) qui a été créé officiellement à Lima (Pérou) en 1985 à la suite de deux années d'appui aux familles minières en grève ou en marches de protestation.

Les comités de ménagères : une organisation pour s'en sortir

Le nom de Filomena Tomaira Pacsi a été donné en hommage à une de ces nombreuses héroïnes de la vie quotidienne... une jeune femme de Mina Canaria qui mourut en accouchant lors d'une lutte syndicale en 1982. L'équipe de Filoména fut d'abord composé de femmes qui, par leur travail ou leur profession, étaient liées au secteur minier et partageaient les aspirations et les luttes des femmes minières et de leur organisation, les Comités de ménagères. Filoména est actuellement géré par huit femmes dont cinq proviennent du secteur minier. C'est un des rares ONG au Pérou dont les bénéficiaires participent à la promotion, l'administration et la coordination des projets de l'organisme et dont le travail est conçu de façon démocratique et horizontal.

La lutte contre l'exploitation est très forte au Pérou. On compte environ 100 000 travailleurs miniers dont l'activité est fondamentale pour l'économie du pays (la moitié des devises totales du pays proviennent des exportations minières). Cependant, leur contribution est ignorée et les conditions dans lesquelles se réalise le travail de mineur sont parmi les pires au monde (par exemple, en 1982, il y a eu trois fois plus d'accidents de travail dans les mines du Pérou que dans celles du reste du monde). D'où l'importance d'avoir un syndicat ou une fédération pour défendre et réclamer leurs droits. De leur côté, les épouses de mineurs se sont organisées en comités pour appuyer les revendications des travailleurs et défendre leurs propres revendications en tant que femmes et travailleuses au foyer. Les campements miniers sont enclavés, la plupart dans la Cordillère des Andes, à plus de 4 000 mètres d'altitude. Ils appartiennent à la compagnie minière. Les maisons, les écoles,

les centres de santé, les moyens de transport et les marchés appartiennent également à l'entreprise minière. Ainsi, toutes les conditions de vie de la famille minière sont contrôlées par la compagnie et représentent un coût de production supplémentaire. Pour faire respecter leurs droits à une vie décente, les Comités de ménagères veulent une organisation autonome et permanente pour les représenter. Aussi, se donnent-ils de la formation en valorisant leur travail et en établissant des revendications communes. Pour atteindre cet objectif, ils ont également besoin de l'appui et de la solidarité des autres femmes. Le groupe Filoména se consacre à cette tâche.

Les activités réalisées

Les Filoména priorisent les activités de formation, de communication, d'appui aux syndicats en grève et de soins de santé pour les femmes.

- **Les ateliers de formation :** Chaque mois, une partie de l'équipe de Filoména se rend dans les campements miniers de la région centrale (il existe plus de 40 campements dans cette zone minière) pour réaliser des ateliers sur le thème « Femme et Organisation ». On aborde des thèmes comme celui du travail domestique, sa valeur et son absence de reconnaissance dans la production minière; le statut de la femme et ses droits; les principes de toute organisation démocratique : l'assemblée générale, les tâches de la direction, les objectifs, le plan de travail... Cette formation suit les principes de l'éducation populaire. Les comités, qui ont suivi les sessions de formation, sont ensuite convoqués aux Écoles minières où des déléguées de cinq comités révisent en profondeur les contenus de la formation. Ces écoles ont lieu à l'extérieur des campements afin d'éloigner les femmes de leurs problèmes quotidiens.



Comité de femmes minières de la mine Mark Frénet

Photo : C.S.I.

- **Les communications :** Filoména publie un Bulletin appelé KILLA (lune en quéchua) qui est diffusé dans 90 campements miniers; elle émet un programme de radio une fois par semaine à partir de Huancayo.

- **Appui aux syndicats en grève :** Au moment des conflits (lutes syndicales, fermetures des mines, non-respect des contrats, etc.), les Comités offrent un appui important : campagnes de diffusion, collecte de nourriture et de médicaments, repas communs, sessions de formation pour améliorer l'organisation du comité lors du conflit.

- **Services de santé pour les femmes minières :** Depuis un an, nous aurons à Huancayo la clinique médicale « Consuelo Garcia » qui dessert les femmes des campements miniers et des quartiers populaires de la ville. Des campagnes de contrôle et de dépistage du cancer se mènent également dans chaque campement en collaboration avec le Comité de ménagères et le syndicat minier. Des sessions de formation sur les soins durant la grossesse et sur la planification familiale sont données à ces occasions. Ce projet, dont la devise est « Prenons en mains notre santé », représente une étape dans la solution des graves problèmes affectant la santé des femmes minières. Ce projet veut respecter les femmes dans leur dignité, leur corps et leurs valeurs. Il vise à former des promotrices de la santé dans chacun des campements.

Une démarche à continuer

Depuis cinq ans, le projet Filoména a eu pour objectifs de valoriser la femme minière, d'améliorer ses conditions de vie et de renforcer son organisation. Pendant cette période, la présence de la femme minière s'est accrue et son rôle s'est précisé. Son nom, sa voix, sa lutte, sa participation à la défense des droits des femmes et sa participation à la vie syndicale minière sont maintenant des réalités. Les syndicats et les fédérations ont commencé à valoriser le rôle des comités de ménagères dans la lutte contre l'exploitation. Les féministes et le mouvement des femmes ont commencé à considérer la spécificité des femmes minières. Ce processus de reconnaissance des femmes minières commence à peine. Il leur reste beaucoup à faire : pour avoir une organisation nationale forte, démocratique et solidaire; pour prendre davantage en main leur santé, leur sexualité, leur éducation et leur capacité de décision; Pour rendre compte des progrès de leur lutte dans les campements; Pour améliorer le bien-être de la famille et la leur. L'important, c'est que ce processus a commencé... et qu'il sera très difficile de le faire reculer. Les Filomenas vont continuer à appuyer et à y contribuer.

Alexandre Badibanga
C.S.I.



Un logement rudimentaire du centre minier Colquijirca

Photo : C.S.I.

MAROC

Prisonnier depuis 10 ans pour avoir distribué des tracts

Qui parmi nous, dans sa jeunesse, n'a pas commis quelques fredaines ou quelques actes illicites, simplement par bravade, sans que cela ne tire à conséquence ?

Tel n'a pas été le cas de M. Ahmed Haou, jeune Marocain de 23 ans, qui eu le malheur de distribuer des tracts et des affiches au nom du Shaliba Islamaya, organisation jugée illégale au Maroc.

Simplement pour cet acte, le jeune étudiant a été arrêté en 1983, en même temps que 71 autres « supporters » de ce mouvement, et condamné à mort

Fort heureusement, la sentence de la peine capitale n'a pas été exécutée, ce qui permet au groupe de Sherbrooke d'Amnistie internationale de travailler afin d'obtenir qu'un sort plus juste soit réservé à Ahmed Haou.

Plusieurs irrégularités ont été commises à l'endroit d'Ahmed Haou. D'abord, une garde a vue dont la durée maximale prévue par la Loi a été dépassée, puis l'utilisation de la torture pour le contraindre à signer de fausses déclarations utilisées contre lui lors de son procès.

Amnistie internationale

S'il est permis aux gouvernements de juger et de condamner tout criminel, Amnistie internationale s'oppose cependant à la

peine de mort considérant qu'il s'agit d'un châtement cruel, inhumain et irréversible. Dans le cas qui nous occupe, cette punition apparaît en plus complètement disproportionnée et absurde.

D'autre part, Amnistie internationale juge que tout prisonnier, peu importe les accusations qui pèsent sur lui, a droit de subir un procès dans les règles et de bénéficier d'un droit d'appel. Pour nous Canadiens, ces affirmations vont de soi, mais il semble que nous soyons privilégiés en comparaison avec les gens de nombreux pays.

Les conditions de détention

Que dire des conditions de détention qu'a à subir notre ami Ahmed, depuis dix ans, dans la prison de Kénitra ? Les prisonniers sont entassés à 6 dans une cellule de 4 X 5 mètres. Les soins médicaux sont insuffisants. La radio est interdite et les journaux censurés. Dix-huit des détenus ont fait la grève de la faim pour obtenir une amélioration de leur situation mais sans succès. Les prisonniers ont droit à deux visites par semaine, la famille immédiate seulement. Il faut savoir qu'en Afrique, souvent, c'est la famille du prisonnier qui s'occupe de le nourrir. Que faire quand la famille immédiate demeure en région éloignée ?

Le dossier de M. Ahmed Haou a été confié par le Secrétaire de Londres d'A.I. à notre groupe depuis environ 6 mois. Dès lors, nous nous sommes mis à la tâche pour écrire à tous les paliers du gouvernement marocain pour demander :

- que la peine de mort prononcée contre Ahmed Haou soit commuée en peine d'emprisonnement;
- qu'Ahmed Haou ait droit des que possible à un procès équitable ou obtienne sa libération immédiate.

En même temps, nous nous efforçons de publiciser son cas.

Vous qui lisez cet article, vous pouvez nous aider.

Pour tout renseignement à ce sujet ou sur les autres activités du groupe d'Amnistie internationale à Sherbrooke, vous pouvez contacter : Le jour : Marielle 566-4924 ou le Carrefour de Solidarité, 566-8595.

Le soir : Bruno 823-1435.

Au plaisir de vous connaître et de travailler avec vous.

Marielle Saint-Louis
groupe de Sherbrooke
Amnistie internationale.

L'assiette verte

Sauce onctueuse au caroube

Cette sauce veloutée, sans produit laitier, à base de lait de soya est épâtante pour napper vos gâteaux, puddings ou coupes glacées.

Donne : 2 1/2 tasses

Temps : 15 minutes de préparation, 10 minutes de cuisson

Calories : 19 par portion

Gras : 1 gramme

Cholestérol : 0 mg

Ingrédients

- 3 c. à soupe de margarine de soya
- 2 c. à soupe de farine de blé entier à pâtisserie
- 2 c. à soupe de poudre de caroube
- 2 tasses de lait de soya
- 1/4 tasse de jus de canne organique en granules (Sucanat)
- 1/2 tasse de poudre de protéines (facultatif)
- 1 c. à thé d'extrait de vanille

- Dans une casserole moyenne, faire fondre la margarine sur un feu modéré. Tamiser ensemble la farine et la poudre de caroube et les ajouter à la margarine en brassant.
- Ajouter lentement le lait de soya en remuant constamment la sauce jusqu'à ce qu'elle épaississe, environ 10 minutes. Mélanger l'édulcorant et retirer du feu.
- Lorsque la sauce est refroidie à la température de la pièce, ajouter la poudre de protéines et la vanille. Réfrigérer jusqu'au moment de servir. La sauce se conserve très bien plusieurs semaines au réfrigérateur.

Ross Lessard
Grande Ruche



grande ruche

marché d'aliments et de produits naturels

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7

(819) 562-9973

un choix
naturel



On fête l'Halloween le 31 octobre

Achetez les arachides de La Fondation du rein.

Donnez l'espoir qui fait vivre.



LA FONDATION CANADIENNE
DU REIN

Franc Parler ne parle pas pour rien dire

Franc Parler, vous connaissez ? J'ai eu la chance de voir et d'entendre cette formation sherbrookoise cet été, à la fête du Lac des Nations. Je dois dire que leurs textes font assez contraste avec ce que l'on entend habituellement. J'ai trouvé leur contenu intelligent, original et rafraîchissant !

C'est Sylvain Lambert qui écrit les paroles des textes de Franc Parler. Complétant présentement une maîtrise en chanson québécoise, l'auteur de vingt-cinq ans sait bien manier les mots et créer des thèmes qui décrivent des réalités sociales ou autres. Ainsi, le viol, l'éducation, les préju-

gés et la persévérance sont, entre autres, quelques-uns des sujets abordés par Franc Parler.

En effet, les gars de la formation sherbrookoise, qui jouent ensemble depuis maintenant plus de trois ans, nous démontrent habilement et de façon quasi professionnelle qu'il est possible d'être un groupe de rock moderne tout en véhiculant autre chose que la violence et le laisser-aller. Je trouve que c'est important, le message qu'on laisse au public. À mon avis, cela fait du groupe francophone un groupe unique en son genre !

« On a tous voulu un jour partir et recommencer. Mais

à quoi ça sert de s'enfuir, la Terre n'arrête pas de tourner »... Tirées de la chanson « Face au miroir », ces paroles reflètent une situation que vous et moi pouvons vivre ou avons déjà vécue. Je vois par là que Franc Parler se préoccupe du devenir des gens d'ici et d'ailleurs, en s'adressant à leur conscience sociale et à leur for intérieur. Franc Parler veut faire naître en nous le goût de foncer dans la vie. Cela dit, chaque mot de leurs chansons a sa raison d'être.

En définitive, Franc Parler, c'est un nom à retenir ! Au rythme tantôt sauvage, tantôt sage de leur musique, les cinq acolytes âgés de



Première rangée, de gauche à droite : Luc Arel, bassiste, Sylvain Lambert, chanteur, Huges Mélisse, claviériste.
Deuxième rangée: Charles Marcotte, batteur et Paul Montour, guitariste.

vingt-cinq à vingt-sept ans m'ont fait découvrir des textes nouveaux, riches et hauts en couleurs ! Chose certaine, Franc Parler ne parle pas pour rien dire... Je

vous invite à le constater par vous-même dès que vous en aurez l'occasion.

Marie-Hélène Santerre

Photo : Marie-Hélène Santerre



L'Académie musicale des Cantons de l'Est, premier en classe « A » avec un pointage de 86,64 au Festival musical du Québec, présenté le 29 août 1993.

Publication gratuite

L'enseignement à distance offert par la Télé-université comprend comme à l'université conventionnelle, des cours, des travaux et des examens. La différence réside dans le fait qu'ils sont communiqués aux étudiants par divers médias : imprimés, télévision, télématique, téléphone. L'apprentissage s'effectue chez soi ou à son lieu de travail, mais tout au long des études un tuteur ou une tutrice maintient un lien personnalisé entre l'étudiant et l'institution.

La Télé-université reçoit 20 000 demandes d'inscription par année, dont 80 % sont formulées par des adultes sur le marché du travail.

Depuis 1972, année de sa mise sur pied, plus de 10 000

personnes y ont obtenu un diplôme.

Cette publication est disponible gratuitement à l'unité, au bureau de Communication-Québec.



ligne plus large

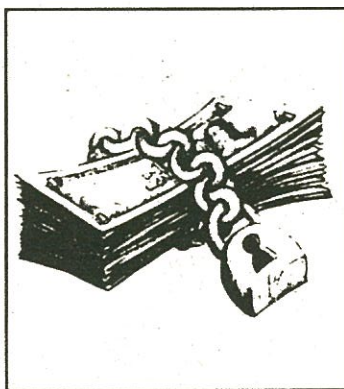
S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier . . . 15 \$
Institutions, organismes . . . 20 \$
Note: le prix inclut la TPS



Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec), J1H 4Z4

Nom : _____
Adresse : _____ Code postal : _____
Ville : _____ Téléphone : _____



Le financement des groupes populaires

Recherchons équiépiers et équiépères

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture, sont invité-e-s à nous faire parvenir leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! 821-2270